

Numéro de dossier : 1228929003	
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé	Co mit é ex éc utif
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. » dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouverture de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (appel d'offres public numéro 20-18539) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans

Attendu le non-respect de clauses au contrat, notamment en ce qui a trait aux échéanciers du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. »;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

D'approuver, conformément à la résolution CM15 1107 (21 septembre 2015) et au pouvoir délégué dans le *Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)* , l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. » réalisée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouvertures de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 (BC 1463823) de l'appel d'offres 20-18539. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2022-03-28 11:41:00, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Numéro de dossier : 1228929003	
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé	Co mité exé cutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. » dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouverture de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (appel d'offres public numéro 20-18539) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans

Attendu le non-respect de clauses au contrat, notamment en ce qui a trait aux échéanciers du fournisseur
« Le Paysagiste C.B.L. inc. »;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

D'approuver, conformément à la résolution CM15 1107 (21 septembre 2015) et au pouvoir délégué dans
le *Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)* ,
l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. » réalisée par
l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouvertures
de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 (BC 1463823) de l'appel d'offres
20-18539. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une
période de deux ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif pour les motifs exposés au
dossier décisionnel.

-- Signé par Daniel LAFOND/MONTREAL le 2022-03-24 10:00:16, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur
d'arrondissement

Numéro de dossier : 1228929003

ADDENDA

Identification			
Dossier : 1228929003	Date de création : 22/03/24	Statut : Ficelé	Date de ficelage : 22/03/28
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations		
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif		
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. » dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouverture de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (appel d'offres public numéro 20-18539) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans		
Responsable : Arnaud SAINT-LAURENT	Signataire : Alain DUFORT		
Inscription au CA :	Inscription au CE :	Inscription au CM :	

Contenu

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention	
Autre intervenant et Sens de l'intervention	
Parties prenantes	Services
Lecture :	

Responsable du dossier Arnaud SAINT-LAURENT secrétaire d'arrondissement Tél. : 514-290-0182 Télécop. : 000-0000	
--	--

Identification		Numéro de dossier : 1228929003
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. » dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouverture de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (appel d'offres public numéro 20-18539) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans	

Contenu

Contexte

Dans le cadre de son programme de plantation d'arbres en 2021, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé un contrat d'agrandissement d'ouvertures de fosses d'arbres à l'entreprise « Le Paysagiste C.B.L. inc.» le 8 mars 2021 à la suite de l'appel d'offres public numéro 20-18539.

L'appel d'offres indiquait que le fournisseur serait évalué sur un ensemble de critères prédéfinis et que la note de passage de 70 % était requise pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70 % au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et donner à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux ans.

La date de fin du contrat fixée dans les documents contractuels était le 9 septembre 2021, afin de permettre la plantation d'arbres dans les emplacements agrandis avant la fin de la saison de plantation, mais a toutefois été repoussée à deux reprises en raison de retards de l'entrepreneur. Le contrat s'est finalement terminé le 29 novembre 2021, après la fin de la saison de plantation.

Tout au long du contrat, des courriels ont été envoyés à l'entrepreneur indiquant les éléments problématiques. Le détail de ces échanges se trouve en pièce jointe.

Le responsable du contrat a effectué un suivi rigoureux tout au long de ce contrat et procédé à l'évaluation de l'entrepreneur le 25 janvier 2022, suite à lequel, le rendement a été jugé insatisfaisant. Conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, le rapport d'évaluation a été transmis à l'adjudicataire par courrier certifié et par courriel le 25 janvier 2022 en précisant qu'il disposait d'une période de 30 jours, soit du 25 janvier au 24 février 2022 pour soumettre ses commentaires et contester les résultats. Aucune réponse n'a été reçue de la part du fournisseur. Ainsi, le pointage de **61,9%** (rendement insatisfaisant) a été maintenu.

Conformément au règlement modifiant le *règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif (03-009)* , ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des

fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV). Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) suite à la décision du comité exécutif.

Si l'évaluation est approuvée, la compagnie sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif, donnant ainsi à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat.

Action	Date	Date limite
Octroi de contrat	8 mars 2021	
Fin de contrat	29 novembre 2021	
Élaboration du rapport d'évaluation préliminaire	25 janvier 2022 (envoi par courriel) et 26 janvier 2022 (envoi postal)	
Communication du rapport d'évaluation au fournisseur (60 jours suivant la fin du contrat)	25 janvier 2022	28 janvier 2022
Réponse de l'adjudicataire (30 jours suivant la réception du rapport d'évaluation)	Aucune réponse reçue	24 février 2022
Rapport d'évaluation finale	10 mars 2022 (envoi par courriel) et 11 mars 2022 (envoi postal)	
Décision du comité exécutif concernant l'évaluation du fournisseur (60 jours après la réception des commentaires du fournisseur, ou en l'absence des commentaires, suivant celui de l'expiration du délai de 30 jours)		25 avril 2022

Décision(s) antérieure(s)

CA21 26 0030 (8 mars 2021) – Autoriser une dépense totale de 123 706,09 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Le paysagiste C.B.L. inc. » pour des agrandissements d'ouverture de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation d'arbres 2021 pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie avec option de renouvellement - Appel d'offres public numéro 20-18539 / RPPP20-11124-OP (10 soumissionnaires).

CM15 1107 (21 septembre 2015) - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de cinq (5) ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme (1141194002).

CM15 1266 (26 octobre 2015) - Adoption - *règlement modifiant le règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) (1141194002)*.

Description

L'appel d'offres incluait la grille d'évaluation contenant des thèmes généraux à évaluer : Aspect de la conformité technique, respect des délais et des échéanciers, fourniture et utilisation des ressources, organisation et gestion, communication et documentation.

Une rencontre de démarrage a eu lieu avec le chargé de projet initial le 29 avril 2021 durant laquelle les

principaux éléments contractuels ont été revus, notamment la date fixée pour la complétion de l'intégralité du contrat (9 septembre 2021), la demande d'occupation temporaire du domaine public, les méthodes de travail, l'échéancier et les moyens de communication.

Tout au long du contrat et malgré les suivis réguliers avec le fournisseur, ce dernier n'a pas respecté ses obligations envers la ville. Les éléments principaux menant au rendement insatisfaisant ont été les nombreux reports injustifiés dans l'exécution des travaux menant à la prolongation à deux reprises du contrat et à l'annulation de nombreuses plantations en 2021, les erreurs dans l'exécution des travaux et dans la transmission des informations sur les travaux complétés (rapports journaliers). Les détails sont présentés en pièce jointe.

Le présent dossier décisionnel vise à l'approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc.» dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouverture de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 pour l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie (bon de commande numéro 1463823) de l'appel d'offres public numéro 20-18539, conformément à la résolution CM15 1107 et au pouvoir délégué dans le *règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)*.

Justification

Comme suite à de nombreux reports des travaux et d'arrêts prolongés de la part du fournisseur, seulement 20 emplacements avaient été complétés à la date demandée du 9 septembre 2021 sur un total de 148 remis. La date de fin de contrat a donc été repoussée une première fois au 29 octobre 2021, puis une seconde fois au 29 novembre 2021, toujours en raison du retard de l'entrepreneur. Plusieurs plantations n'ont donc pas été réalisées, alors qu'elles avaient été prévues pour l'année 2021.

Cette situation a également entraîné du travail supplémentaire pour l'arrondissement puisque de nouveaux sites de plantation ont dû être identifiés par les inspecteurs en arboriculture afin d'atteindre les objectifs de plantation de l'année en cours. Comme le travail de l'entrepreneur a été complété après la fin de la période de plantation d'arbres, il a été requis pour l'Arrondissement de combler de terre tous les espaces laissés libres par le retrait de la surface minéralisée pour sécuriser les opérations de déneigement ou encore éviter de créer un risque de chute pour les citoyens dû à une surface inégale du sol.

En résumé, malgré la clarté des obligations du fournisseur dans les documents de l'appel d'offres, les échanges de suivi avec lui ainsi que les communications qui lui ont été envoyées, celui-ci n'a pas respecté ses obligations. Le principal aspect ayant mené au rendement insatisfaisant de l'entrepreneur réside dans les délais d'exécution et le non respect de l'échéancier des travaux et non pas dans la qualité du travail effectué.

Le rapport d'évaluation ainsi que les copies de communication rappelant les obligations du fournisseur et ses manquements sont présentés en pièces jointes. Le pointage de l'évaluation finale du fournisseur est de 61,9%, soit un pointage en deçà de la note de passage de 70%.

Aspect(s) financier(s)

N/A

Montréal 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

Impact(s) majeur(s)

L'approbation du rapport de rendement insatisfaisant et l'inscription du fournisseur sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant donnent à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux ans. L'inscription d'un fournisseur sur cette liste n'empêchera pas cependant ce dernier, de soumissionner sur tout appel d'offres d'intérêt pour lui durant la période où son nom figure sur ladite liste.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

N/A

Opération(s) de communication

S/O

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Décision du comité exécutif : 20 avril 2022

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation**Intervenant et Sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement, Direction acquisition (Rooward ANGIBEAU)

Autre intervenant et Sens de l'intervention**Parties prenantes****Services**

Lecture :

Responsable du dossier

Audrey BOULANGER-MESSIER
Ingénieure forestière
Tél. : 514-318-6483
Télécop. :

Endossé par:

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en arrondissement
Tél. : 438-802-1208
Télécop. :
Date d'endossement : 2022-03-15 10:48:55

Approbation du Directeur de direction

Tél. :

Approuvé le :

Approbation du Directeur de service

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1228929003

Numéro de dossier : 1228929003

Unité administrative responsable

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations

Objet

Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. » dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouverture de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (appel d'offres public numéro 20-18539) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans



Évaluation_préliminaire_contrat_20-18539 (BC 1463823).pdf



Évaluation_finale_contrat_20-18539 (BC 1463823).pdf



Justificatifs_Évaluation rendement_20-18539 (BC 1463823).pdf



Preuve envoi postal_évaluation préliminaire_26-01-2022.png



Preuve envoi courriel_évaluation préliminaire_25-01-2022.pdf



Preuve de lecture_Évaluation préliminaire du rendement_25-01-2022.pdf



20-18539_LETTRE_RAPPORT_EVALUATION_RENDEMENT.pdf



Preuve envoi postal_évaluation finale_11-03-2022.pdf



Preuve envoi courriel_évaluation finale_10-03-2022.pdf



20-18539_LETTRE_RAPPORT_EVALUATION_RENDEMENT_FINAL.pdf



Grille d'analyse Montréal 2030 - GDD 1228929003.docx

Responsable du dossier

Audrey BOULANGER-MESSIER

Ingénieure forestière

Tél. : 514-318-6483

Numéro de dossier : 1228929003

Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Biens et services généraux				
Unité requérante	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie				
Nom fournisseur	Le Paysagiste C.B.L. inc.				
N° appel d'offre	20-18539	N° Simon (BC)	1463823	Date de fin contrat	11/29/2021
Titre du dossier	Agrandissement d'ouverture de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie				

SVP envoyez une copie du rapport à : approvisionnement-gouvernance@montreal.ca

Aspect de la conformité technique	35%	Pointage à saisir	Pondération des critères	Pointage final à saisir
La conformité aux spécifications et règles de l'art (1)		8	10	
La conformité réglementaire (2)		7	10	
La conformité aux articles de référence (3)		7	10	
Total du thème		22	30	0
Points pour ce thème		25,7		0,0
Respect des délais et des échéanciers	35%			
Le respect des échéances de production et de livraison (4)		4	10	
Le respect des échéances pour les documents requis (5)		5	10	
Total du thème		9	20	0
Points pour ce thème		15,8		0,0
Fourniture et utilisation des ressources	10%			
La compétence et la disponibilité du responsable du projet (6)		6	10	
La compétence des opérateurs de production (7)		7	10	
La capacité et l'efficacité de l'équipement de production			0	
Total du thème		13	20	0
Points pour ce thème		6,5		0,0
Organisation et gestion	10%			
La supervision adéquate des opérations (8)		7	10	
Les pratiques d'assurance de la qualité (9)		7	10	
La rapidité des actions correctives (au besoin) (10)		5	10	
La rapidité du service après-vente (11)		7	10	
L'encadrement des sous-traitants			0	
Total du thème		26	40	0
Points pour ce thème		6,5		0,0
Communication et documentation	10%			
La disponibilité des interlocuteurs (12)		7	10	
La qualité des communications (13)		8	10	
La qualité des dessins d'atelier			0	
Total du thème		15	20	0
Points pour ce thème		7,5		0,0
Pointage total pour la pondération des thèmes (%)	100%	61,9		0,0
		Rendement insatisfaisant		

Justification du pointage attribué (obligatoire)

Les numéros font référence aux numéros suivant chaque critère

(1) De manière générale, les travaux complétés étaient bien exécutés. Quelques débris parfois laissés sur place et piquets délimitant la zone ayant subi des travaux étaient parfois instables faisant en sorte qu'ils tombaient, mais rien de majeur. Par contre, certains éléments pouvant mettre en péril la sécurité publique ne nous ont pas été rapportés : Cassures dans le béton (certains rapportés, d'autres non, vide sous une ouverture).

(2) L'adjudicataire n'a pas obtenu de permis d'occupation temporaire du domaine public. À la rencontre de démarrage, il avait été informé que ce permis devait être obtenu pour tout entrepreneur désirant occuper temporairement le domaine public pour effectuer des travaux et la procédure avait été envoyée par courriel.

Les périodes d'interdiction de stationnement n'ont pas été respectées (ce n'aurait pas été un problème si un permis d'occupation temporaire du domaine public avait été obtenu).

(3) Les enseignes de non-stationnement, tel que demandé à l'article C.02 du Devis n'ont pas été installées par l'entrepreneur.

Les dernières semaines du contrat, les rapports journaliers n'étaient pas correctement remplis. Certaines journées où seulement le sciage a été fait, aucun rapport journalier n'a été transmis, alors qu'une colonne était prévue à cet effet dans le modèle de rapport journalier et spécifié à l'article E.01 du devis. L'article D.01 du devis stipule que l'adjudicataire doit informer par écrit tout changement de représentant désigné pour le projet 48h avant la date d'entrée en vigueur du changement. Ça n'a pas été fait.

(4) L'article B.02 du devis indiquait que les travaux devaient débuter au plus tard une semaine après le début du contrat le 3 mai. La date de début des travaux a été repoussée par l'entrepreneur à de nombreuses reprises. Les travaux ont finalement débuté le 6 juillet, plus de 8 semaines au-delà du délai prévu.

La date de fin du contrat était prévue pour le 9 septembre. À cette date, 148 emplacements à faire avaient été remis. De ce nombre, seulement 20 avaient été complétés. Le contrat a donc été prolongé une première fois jusqu'au 29 octobre. Situation similaire. Contrat prolongé une deuxième fois jusqu'au 29 novembre.

(5) Un rapport journalier d'exécution devait être envoyé le jour même des travaux ou au plus tard de lendemain matin (voir article E.01 du devis). Certains rapports journaliers n'ont jamais été reçus si des travaux avaient lieu et que les emplacements n'étaient pas complétés alors qu'une colonne du rapport journalier prévoyait cette situation. Parmi les rapports reçus, plus de la moitié dépassaient les délais.

(6) Changements fréquents du chargé de projet dans le dossier (1er chargé de projet : de l'octroi jusqu'au 1er juillet, 2e entre le 1er juillet et le 28 septembre, puis 3e du 28 septembre jusqu'à la fin du contrat).

Difficultés de rejoindre l'entrepreneur par téléphone, mais délais respectables de réponse par courriel suite au départ du premier chargé de projet.

(7) Travail bien fait de manière générale, mais procédé très lent.

(8) L'arrondissement communiquait avec le chargé de projet. Outre le fait que le chargé de projet n'a pas été constant (pris en compte au point 6), les informations se perdaient parfois entre le chargé de projet et les travailleurs sur le terrain. Inversement, parfois de l'information terrain semblait ne pas se rendre jusqu'à l'arrondissement. Cela a entraîné quelques erreurs : Emplacements faits, mais non facturés ou au contraire, emplacements pas faits, mais ajoutés à la facturation. L'entrepreneur a fait des travaux à des emplacements qui avaient été annulés et un emplacement qui avait été mis en pause ("stand-by") pour prioriser d'autres emplacements.

(9) De manière générale, suivi adéquat du côté de la qualité des travaux. Le chargé de projet recevait des photos des emplacements complétés pour assurer un suivi de qualité. Cependant, quelques trottoirs à réparer suite à des bris résultant des travaux ne nous ont pas été signalés. Nos équipes se sont rendues sur place pour effectuer la plantation d'arbres dans ces emplacements et ont dû annuler les plantations comme des travaux de réparation devaient avoir lieu préalablement. Cela nous a occasionné des retards dans nos opérations.

Une ouverture dans un puits d'accès de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), pouvant occasionner des risques pour la sécurité publique ainsi que pour l'infrastructure de la CSEM, ne nous a pas non plus été rapportée. Nous avons été informés de cette problématique par nos équipes qui se sont rendues sur place pour combler l'espace libéré par le retrait du béton en prévision de l'hiver. Les démarches de corrections ont donc été entamées auprès de la CSEM à retardement.

(10) Un emplacement débuté le 12 juillet 2021 a été laissé à moitié complété jusqu'au 22 novembre 2021. La situation a été signalée le 1er octobre pour qu'elle soit complétée rapidement, mais jamais eu de retour. Signalée à nouveau le 17 novembre. Finalement complétée le 22 novembre, plus de 7 semaines après la demande du 1er octobre.

Pour un autre emplacement qui n'avait pas été complété avant le 29 octobre (date de fin du contrat qui avait été fixée après le report initial), une demande a été faite pour qu'elle soit complétée rapidement pour permettre au commerce voisin de remettre ses plantes annuelles avant l'arrivée du gel. L'emplacement a été complété seulement 3 semaines plus tard (19 novembre).

Lors du 2e report de la date de fin du contrat, il avait été demandé que certains emplacements soient tout de même complétés avant le 29 octobre. Ce qui avait été accepté. Le premier novembre, il restait encore 23 emplacements pour lesquels les travaux n'avaient pas été rapportés (13) ou exécutés (10). L'entrepreneur a indiqué qu'ils seraient complétés dans la semaine du 1er novembre, mais ça n'a pas été fait.

(11) Vers la fin du contrat, généralement un retour assez rapide aux communications (quoique les travaux demandés, eux, n'étaient pas rapides, voir point 10). Décompte pour facturation généralement émis dans la semaine suivant la fin d'une période, sauf pour 1er, 6e, 7e et 8e (sur un total de 10 factures).

(12) Chargé de projet initial : peu de réponse par courriel : Des 5 courriels envoyés demandant un retour, seulement 2 ont eu une réponse de sa part. Par la suite, le retour des courriels a été plus rapide, mais certaines difficultés ont été rencontrées pour obtenir des réponses par téléphone.

(13) Outre le fait que le représentant du fournisseur pour ce contrat a changé à plus d'une reprise durant le contrat, les communications reçues étaient de bonne qualité.

Évaluation réalisée par

Nom	Audrey Boulanger-Messier	Date	1/25/2022	Signature		Signature numérotée de Audrey Boulanger-Messier Date : 2022.01.25 11:13:07 -05'00'
Titre d'emploi	Ingénieure forestière					

Évaluation approuvée par (obligatoire)

Nom	Ariane Goyette	Date	1/25/2022	Signature	
Titre d'emploi	Cheffe de division				

Complétez cette section seulement si l'évaluation de rendement est insatisfaisante.

	Oui	Non	Date d'envoi
Rapport d'évaluation envoyé au fournisseur	x		1/25/2022
Date de réception de l'évaluation par le fournisseur (AAAA-MM-JJ)	1/25/2022		
Date limite de réception des commentaires du fournisseur	2/24/2022		
	Oui	Non	Date de réception
Commentaires reçus de la part du fournisseur			
Décision finale	<input type="checkbox"/> Maintenir le rapport de rendement insatisfaisant <input type="checkbox"/> Reviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant		

Justification du pointage final (obligatoire)

Évaluation finale réalisée par

	Date	Signature
Titre d'emploi	Chargé de projet	

Évaluation finale approuvée par (obligatoire)

	Date	Signature
Titre d'emploi	Chef de division	

Définition*

Rapport d'évaluation : rapport émis suite à l'évaluation du rendement d'un fournisseur ou d'un entrepreneur à la fin d'un contrat de biens et services, de services professionnels ou de travaux avec la Ville. Ce rapport est normalisé par l'utilisation de grilles d'évaluation.

Grilles d'évaluation : liste de critères regroupés par thèmes à partir desquels le rendement du fournisseur ou de l'entrepreneur est évalué. Les grilles sont définies pour les différents secteurs, soit les biens et services, les services professionnels et les travaux. La pondération des thèmes varie en fonction de leur importance dans l'activité sous-tendue par le contrat. À ne pas confondre avec Grille de sélection.

Thème d'évaluation : sujet autour duquel gravitent des actions, des décisions, des activités de même nature et de même sensibilité et utilisé pour évaluer le rendement et la performance du fournisseur.

Critère d'évaluation : élément servant de base de jugement pour quantifier la qualité d'un produit ou d'un service offert par un fournisseur ou un entrepreneur. L'évaluation de l'ensemble des critères permet de juger du rendement dans le cadre de la fourniture d'un produit, d'une prestation de service ou de la réalisation de travaux de construction.

*Selon le Guide de référence de l'Évaluation des fournisseurs dans la gestion de contrat disponible sur Intranet

Les 5 thèmes obligatoires à évaluer pour les contrats des biens et services généraux sont:

- Aspect de la conformité technique;
- Respect des délais et des échéanciers;
- Fourniture et utilisation des ressources;
- Organisation et gestion;
- Communication et documentation.

Les critères d'évaluation:

- Les aspects que chaque évaluateur juge importants à évaluer pour chaque thème;
- Les critères indiqués dans les modèles proposés du rapport d'évaluation sont modifiables, et peuvent et doivent être adaptés en fonction de la grille d'évaluation établie dans le document d'appel d'offres.
- Le tableau "Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère" illustre à titre d'exemple, la répartition des notes selon l'appréciation;
- L'évaluateur peut choisir la pondération des critères qui lui convient selon l'importance de chacun, ci-dessous des exemples.

Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère

Appréciation	Pondération						
	5	10	15	20	25	50	100
Excellente=90% à 100%	4,5 à 5	9 à 10	13,5 à 15	18 à 20	22,5 à 25	45 à 50	90 à 100
Plus que satisfaisante=71% à 89%	3,55 à 4,45	7,1 à 8,9	10,65 à 13,35	14,2 à 17,8	17,75 à 22,25	35,5 à 44,5	71 à 89
Satisfaisante =70%	3,5	7	10,5	14	17,5	35	70
Insatisfaisante =40% à 69%	2 à 3,45	4 à 6,9	6 à 10,35	8 à 13,8	10 à 17,25	20 à 34,5	40 à 69
Médiocre < 40%	- de 2	- de 4	- de 6	- de 8	- de 10	- de 20	- de 40
Nulle = 0%	0	0	0	0	0	0	0

Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Biens et services généraux				
Unité requérante	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie				
Nom fournisseur	Le Paysagiste C.B.L. inc.				
N° appel d'offre	20-18539	N° Simon (BC)	1463823	Date de fin contrat	11/29/2021
Titre du dossier	Agrandissement d'ouverture de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie				

SVP envoyez une copie du rapport à : approvisionnement-gouvernance@montreal.ca

Aspect de la conformité technique	35%	Pointage à saisir	Pondération des critères	Pointage final à saisir
La conformité aux spécifications et règles de l'art (1)		8	10	8
La conformité réglementaire (2)		7	10	7
La conformité aux articles de référence (3)		7	10	7
Total du thème		22	30	22
Points pour ce thème		25,7		25,7
Respect des délais et des échéanciers	35%			
Le respect des échéances de production et de livraison (4)		4	10	4
Le respect des échéances pour les documents requis (5)		5	10	5
Total du thème		9	20	9
Points pour ce thème		15,8		15,8
Fourniture et utilisation des ressources	10%			
La compétence et la disponibilité du responsable du projet (6)		6	10	6
La compétence des opérateurs de production (7)		7	10	7
La capacité et l'efficacité de l'équipement de production			0	
Total du thème		13	20	13
Points pour ce thème		6,5		6,5
Organisation et gestion	10%			
La supervision adéquate des opérations (8)		7	10	7
Les pratiques d'assurance de la qualité (9)		7	10	7
La rapidité des actions correctives (au besoin) (10)		5	10	5
La rapidité du service après-vente (11)		7	10	7
L'encadrement des sous-traitants			0	
Total du thème		26	40	26
Points pour ce thème		6,5		6,5
Communication et documentation	10%			
La disponibilité des interlocuteurs (12)		7	10	7
La qualité des communications (13)		8	10	8
La qualité des dessins d'atelier			0	
Total du thème		15	20	15
Points pour ce thème		7,5		7,5
Pointage total pour la pondération des thèmes (%)	100%	61,9		61,9
		Rendement insatisfaisant		Rendement insatisfaisant

Justification du pointage attribué (obligatoire)

Les numéros font référence aux numéros suivant chaque critère

(1) De manière générale, les travaux complétés étaient bien exécutés. Quelques débris parfois laissés sur place et piquets délimitant la zone ayant subi des travaux étaient parfois instables faisant en sorte qu'ils tombaient, mais rien de majeur. Par contre, certains éléments pouvant mettre en péril la sécurité publique ne nous ont pas été rapportés : Cassures dans le béton (certains rapportés, d'autres non, vide sous une ouverture).

(2) L'adjudicataire n'a pas obtenu de permis d'occupation temporaire du domaine public. À la rencontre de démarrage, il avait été informé que ce permis devait être obtenu pour tout entrepreneur désirant occuper temporairement le domaine public pour effectuer des travaux et la procédure avait été envoyée par courriel.

Les périodes d'interdiction de stationnement n'ont pas été respectées (ce n'aurait pas été un problème si un permis d'occupation temporaire du domaine public avait été obtenu).

(3) Les enseignes de non-stationnement, tel que demandé à l'article C.02 du Devis n'ont pas été installées par l'entrepreneur.

Les dernières semaines du contrat, les rapports journaliers n'étaient pas correctement remplis. Certaines journées où seulement le sciage a été fait, aucun rapport journalier n'a été transmis, alors qu'une colonne était prévue à cet effet dans le modèle de rapport journalier et spécifié à l'article E.01 du devis. L'article D.01 du devis stipule que l'adjudicataire doit informer par écrit tout changement de représentant désigné pour le projet 48h avant la date d'entrée en vigueur du changement. Ça n'a pas été fait.

(4) L'article B.02 du devis indiquait que les travaux devaient débuter au plus tard une semaine après le début du contrat le 3 mai. La date de début des travaux a été repoussée par l'entrepreneur à de nombreuses reprises. Les travaux ont finalement débuté le 6 juillet, plus de 8 semaines au-delà du délai prévu.

La date de fin du contrat était prévue pour le 9 septembre. À cette date, 148 emplacements à faire avaient été remis. De ce nombre, seulement 20 avaient été complétés. Le contrat a donc été prolongé une première fois jusqu'au 29 octobre. Situation similaire. Contrat prolongé une deuxième fois jusqu'au 29 novembre.

(5) Un rapport journalier d'exécution devait être envoyé le jour même des travaux ou au plus tard de lendemain matin (voir article E.01 du devis). Certains rapports journaliers n'ont jamais été reçus si des travaux avaient lieu et que les emplacements n'étaient pas complétés alors qu'une colonne du rapport journalier prévoyait cette situation. Parmi les rapports reçus, plus de la moitié dépassaient les délais.

(6) Changements fréquents du chargé de projet dans le dossier (1er chargé de projet : de l'octroi jusqu'au 1er juillet, 2e entre le 1er juillet et le 28 septembre, puis 3e du 28 septembre jusqu'à la fin du contrat).

Difficultés de rejoindre l'entrepreneur par téléphone, mais délais respectables de réponse par courriel suite au départ du premier chargé de projet.

(7) Travail bien fait de manière générale, mais procédé très lent.

(8) L'arrondissement communiquait avec le chargé de projet. Outre le fait que le chargé de projet n'a pas été constant (pris en compte au point 6), les informations se perdaient parfois entre le chargé de projet et les travailleurs sur le terrain. Inversement, parfois de l'information terrain semblait ne pas se rendre jusqu'à l'arrondissement. Cela a entraîné quelques erreurs : Emplacements faits, mais non facturés ou au contraire, emplacements pas faits, mais ajoutés à la facturation. L'entrepreneur a fait des travaux à des emplacements qui avaient été annulés et un emplacement qui avait été mis en pause ("stand-by") pour prioriser d'autres emplacements.

(9) De manière générale, suivi adéquat du côté de la qualité des travaux. Le chargé de projet recevait des photos des emplacements complétés pour assurer un suivi de qualité. Cependant, quelques trottoirs à réparer suite à des bris résultant des travaux ne nous ont pas été signalés. Nos équipes se sont rendues sur place pour effectuer la plantation d'arbres dans ces emplacements et ont dû annuler les plantations comme des travaux de réparation devaient avoir lieu préalablement. Cela nous a occasionné des retards dans nos opérations.

Une ouverture dans un puits d'accès de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), pouvant occasionner des risques pour la sécurité publique ainsi que pour l'infrastructure de la CSEM, ne nous a pas non plus été rapportée. Nous avons été informés de cette problématique par nos équipes qui se sont rendues sur place pour combler l'espace libéré par le retrait du béton en prévision de l'hiver. Les démarches de corrections ont donc été entamées auprès de la CSEM à retardement.

(10) Un emplacement débuté le 12 juillet 2021 a été laissé à moitié complété jusqu'au 22 novembre 2021. La situation a été signalée le 1er octobre pour qu'elle soit complétée rapidement, mais jamais eu de retour. Signalée à nouveau le 17 novembre. Finalement complétée le 22 novembre, plus de 7 semaines après la demande du 1er octobre.

Pour un autre emplacement qui n'avait pas été complété avant le 29 octobre (date de fin du contrat qui avait été fixée après le report initial), une demande a été faite pour qu'elle soit complétée rapidement pour permettre au commerce voisin de remettre ses plantes annuelles avant l'arrivée du gel. L'emplacement a été complété seulement 3 semaines plus tard (19 novembre).

SVP, envoyez une copie du rapport final approuvé par les instances à : approvisionnement-gouvernance@montreal.ca

Complétez cette section seulement si l'évaluation de rendement est insatisfaisante.

	Oui	Non	Date d'envoi
Rapport d'évaluation envoyé au fournisseur	x		1/25/2022
Date de réception de l'évaluation par le fournisseur (AAAA-MM-JJ)	1/25/2022		
Date limite de réception des commentaires du fournisseur	2/24/2022		
	Oui	Non	Date de réception
Commentaires reçus de la part du fournisseur		x	
Décision finale			
Maintenir le rapport de rendement insatisfaisant	x		
Reviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant			

Justification du pointage final (obligatoire)

La date limite de réception des commentaires de la part du fournisseur étant dépassée et n'ayant pas reçu de commentaires de la part de ce dernier, l'évaluation initiale est maintenue.

Évaluation finale réalisée par

Audrey Boulanger-Messier	Date	3/10/2022	Signature		Signature numérique de Audrey Boulanger-Messier Date : 2022.03.10 13:48:18 -05'00'
Titre d'emploi	Ingénieure forestière				

Évaluation finale approuvée par (obligatoire)

Ariane Goyette	Date	10-03-2022	Signature	
Titre d'emploi	Chef de division			

Définition*

Rapport d'évaluation : rapport émis suite à l'évaluation du rendement d'un fournisseur ou d'un entrepreneur à la fin d'un contrat de biens et services, de services professionnels ou de travaux avec la Ville. Ce rapport est normalisé par l'utilisation de grilles d'évaluation.

Grilles d'évaluation : liste de critères regroupés par thèmes à partir desquels le rendement du fournisseur ou de l'entrepreneur est évalué. Les grilles sont définies pour les différents secteurs, soit les biens et services, les services professionnels et les travaux. La pondération des thèmes varie en fonction de leur importance dans l'activité sous-tendue par le contrat. À ne pas confondre avec Grille de sélection.

Thème d'évaluation : sujet autour duquel gravitent des actions, des décisions, des activités de même nature et de même sensibilité et utilisé pour évaluer le rendement et la performance du fournisseur.

Critère d'évaluation : élément servant de base de jugement pour quantifier la qualité d'un produit ou d'un service offert par un fournisseur ou un entrepreneur. L'évaluation de l'ensemble des critères permet de juger du rendement dans le cadre de la fourniture d'un produit, d'une prestation de service ou de la réalisation de travaux de construction.

**Selon le Guide de référence de l'évaluation des fournisseurs dans la gestion de contrat disponible sur Intranet*

Les 5 thèmes obligatoires à évaluer pour les contrats des biens et services généraux sont:

- Aspect de la conformité technique;
- Respect des délais et des échéanciers;
- Fourniture et utilisation des ressources;
- Organisation et gestion;
- Communication et documentation.

Les critères d'évaluation:

- Les aspects que chaque évaluateur juge importants à évaluer pour chaque thème;
- Les critères indiqués dans les modèles proposés du rapport d'évaluation sont modifiables, et peuvent et doivent être adaptés en fonction de la grille d'évaluation établie dans le document d'appel d'offres.
- Le tableau "Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère" illustre à titre d'exemple, la répartition des notes selon l'appréciation;
- L'évaluateur peut choisir la pondération des critères qui lui convient selon l'importance de chacun, ci-dessous des exemples.

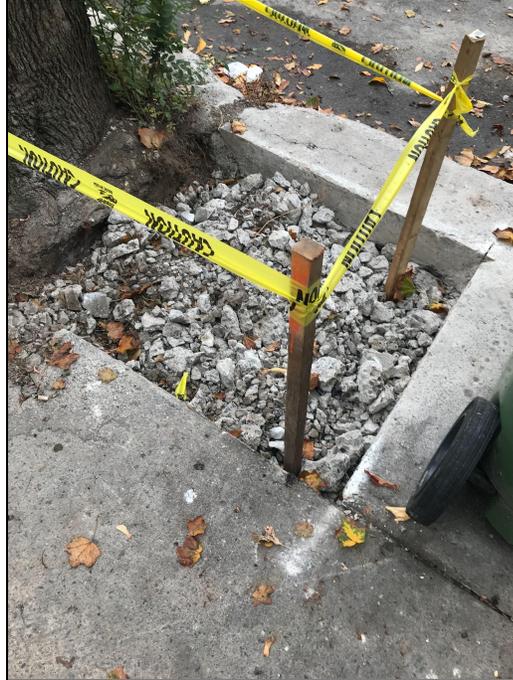
Appréciation	Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère						
	Pondération						
	5	10	15	20	25	50	100
Excellente=90% à 100%	4,5 à 5	9 à 10	13,5 à 15	18 à 20	22,5 à 25	45 à 50	90 à 100
Plus que satisfaisante=71% à 89%	3,55 à 4,45	7,1 à 8,9	10,65 à 13,35	14,2 à 17,8	17,75 à 22,25	35,5 à 44,5	71 à 89
Satisfaisante =70%	3,5	7	10,5	14	17,5	35	70
Insatisfaisante =40% à 69%	2 à 3,45	4 à 6,9	6 à 10,35	8 à 13,8	10 à 17,25	20 à 34,5	40 à 69
Médiocre < 40%	- de 2	- de 4	- de 6	- de 8	- de 10	- de 20	- de 40
Nulle = 0%	0	0	0	0	0	0	0

Évaluation de rendement du fournisseur Complément de la justification du pointage inscrit au rapport d'évaluation

CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS ET RÈGLES DE L'ART	2
Exemples de débris laissés sur place :	2
Exemple bris de béton non rapporté ;	3
Vide sous une ouverture non rapporté (découvert par nos équipe après la fin du contrat) / bris d'une infrastructure de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) :	3
2. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE	4
Obtention du permis d'occupation du domaine public	4
3. CONFORMITÉ AUX ARTICLES DE RÉFÉRENCE	6
Transmission des rapports journaliers	6
Changement du représentant désigné	7
4. RESPECT DES ÉCHÉANCES DE PRODUCTION ET DE LIVRAISON	10
Début des travaux :	10
Pause des travaux :	16
Date de fin des travaux / durée du contrat	17
5. RESPECT DES ÉCHÉANCES POUR LES DOCUMENTS REQUIS	23
Rapports journaliers	23
6. COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ DU RESPONSABLE DU PROJET	24
Disponibilités du chargé de projet	24
7. COMPÉTENCE DES OPÉRATEURS DE PRODUCTION	26
8. SUPERVISION ADÉQUATE DES OPÉRATIONS	26
Emplacements faits, mais non rapportés à l'arrondissement	26
Emplacements où il n'y avait pas eu de travaux, mais pour lesquels l'entrepreneur indiquait avoir complété les travaux demandés	28
Fosses annulées tout de mêmes faites par l'entrepreneur	31
Emplacement mis en pause , mais tout de même fait par l'entrepreneur	32
9. PRATIQUES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	35
10. RAPIDITÉ DES ACTIONS CORRECTIVES	36
Travaux non terminés à compléter au 5825-29 Lafond	36
Demande pour travaux rapides au 378-90 Saint-Zotique Est	37
Travaux à compléter avant le 29 octobre 2021	38
11. RAPIDITÉ DU SERVICE APRÈS-VENTE	39
12. DISPONIBILITÉS DES INTERLOCUTEURS	40
Peu de réponse du premier chargé de projet	40
Difficultée d'obtenir des réponses par téléphone	42
13. QUALITÉ DES COMMUNICATIONS	45

1. CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS ET RÈGLES DE L'ART

A. Exemples de débris laissés sur place :



B. Exemple bris de béton non rapporté :



C. Vide sous une ouverture non rapporté (découvert par nos équipes après la fin du contrat) / bris d'une infrastructure de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) :



2. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

A. Obtention du permis d'occupation du domaine public

À la rencontre de démarrage, l'entrepreneur a été informé qu'il devait obtenir un permis d'occupation du domaine public s'il comptait réserver une place de stationnement pour ses travaux ou entraver une voie publique. Un courriel indiquant la procédure à suivre pour l'obtention du permis d'occupation du domaine public lui avait alors été envoyé après la réunion de démarrage. Voici le courriel :

Montréal  Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Procédure pour permis d'occupation du domaine public
1 message

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca> 29 avril 2021 à 16 h 45
À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour,

voici la mise à jour concernant l'obtention de permis d'occupation du domaine public pour l'ensemble de Montréal :
"À partir du 29 mars 2021, les entrepreneurs et les organisations du secteur de la construction qui effectuent des travaux entravant une voie publique ou un trottoir devront soumettre leur demande de [permis d'OTDP](#) en ligne.

Cette [nouvelle démarche](#) présente de nombreux avantages pour les demandeurs de permis :

- Suivre l'état d'avancement d'une demande
- Possibilité de modifier en tout temps une demande de permis jusqu'à son traitement
- Connaître l'estimation des coûts au moment de la demande
- Voir toutes les demandes d'une organisation au même endroit
- Économie de temps pour les futures demandes grâce aux informations qui demeurent inscrites au compte

Dès maintenant, les entrepreneurs peuvent créer leur [profil d'organisation](#) afin d'accélérer le processus en prévision de leurs prochaines demandes de permis."

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)

Or, l'entrepreneur n'aurait finalement pas fait de demande de permis d'occupation temporaire du domaine public, mais a tout de même utilisé des espaces de stationnement pour ses travaux, notamment en période d'interdiction de stationner, ce qui lui a valu une contravention :

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>
À : comptabilite@lepaysagiste.com

22 novembre 2021 à 14 h 08

Bonjour Patrick,

Aviez-vous votre permis d'occupation temporaire du domaine public? J'avais discuté de ce point à la rencontre de démarrage et suite à celle-ci j'avais fait parvenir la procédure pour obtenir le permis (voir courriel ci-joint).

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=058110fd59&view=pt&search=all&permthid=thread-f%3A1717154029472541233&simpl=msg-f%3A17171540294...> 2/5

08/12/2021 13:53

Courriel Ville de Montréal - Contravention

Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



[Texte des messages précédents masqué]

 **Courriel Ville de Montréal - Procédure pour permis d'occupation du domaine public_29-04-2021.pdf**
92K

comptabilite@lepaysagiste.com <comptabilite@lepaysagiste.com>
À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

22 novembre 2021 à 14 h 27

Bonjour Audrey,

Merci pour le courriel envoyé à notre chargé de projet qui a quitté cet été.

L'info n'a malheureusement pas été transférée.

C'est ok, on va payer la contravention, c'est pas si mal 1 contravention pour presque tout le projet.

Bonne journée,

Patrick Provencher, ing.

Contrôleur - Comptabilité



3. CONFORMITÉ AUX ARTICLES DE RÉFÉRENCE

A. Transmission des rapports journaliers

L'article E.01 du devis prévoyait que des rapports journaliers devaient être transmis après chaque journée où des travaux étaient effectués, qu'ils soient complétés ou non.

E.01 Rapport journalier d'exécution

Pour toute la durée du contrat, la Ville exige que l'adjudicataire soumette des rapports journaliers des travaux exécutés comprenant au minimum les éléments suivants (voir annexe II) :

- i) La localisation (adresse et numéro civique) des travaux
- ii) La date des travaux;
- iii) Indication renseignant si les travaux ont été complétés ou non.

Ces rapports devront être remis au Directeur à la fin de chaque journée ou le lendemain matin. Les modalités de transmission seront définies à la réunion de démarrage.

Le dernier représentant du fournisseur (celui qui a pris le relai entre le 28 septembre et la fin du contrat ne transmettait pas les emplacements qui étaient débutés, mais non complétés, seulement ceux complétés dans les rapports journaliers remis. Si des travaux étaient faits, mais non complétés, aucun rapport journalier n'était reçu, malgré qu'il était demandé de la faire. Voici un courriel du fournisseur informant qu'il ne transmettait pas les rapports journaliers des jours où il y a eu des travaux, mais que ceux-ci n'étaient pas complétés :

RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 28 octobre 2021

2 messages

comptabilite@lepaysagiste.com <comptabilite@lepaysagiste.com>

29 octobre 2021 à 12 h 22

À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>

Bonjour Audrey,

Voici le rapport journalier du 28 octobre 2021.

Aucune fosses de complétées en totalité du 25 au 27 octobre 2021 (seulement des coupes dû à un bris d'équipement).

Bonne journée,

Patrick Provencher, ing.

Contrôleur - Comptabilité



B. Changement du représentant désigné

Selon l'article D.01 du devis, le fournisseur devait désigner un représentant pour le contrat et un avis écrit devait être fourni 48h en avance si ce représentant changeait.

D.01 Représentant du fournisseur

L'ADJUDICATAIRE devra désigner un représentant responsable du contrat qui pourra être joint par téléphone, en tout temps, durant les heures de travail. Toute communication du DONNEUR D'ORDRE relative au contrat sera transmise à ce représentant.

7 / 13

Dans l'éventualité où le représentant désigné changerait, l'adjudicataire devra aviser le Directeur, par écrit, 48 heures avant la date d'entrée en vigueur de ce changement.

Deux représentants ont quitté en cours de contrat, dans les deux cas il n'y a pas eu d'avis écrit 48h en avance. Les deux avis ont été reçus après le départ du représentant. Voici les deux courriels reçus :

Montréal  Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

20-18539_ troisième liste d'agrandissement d'ouvertures de fosses

charge.projet@lepaysagiste.com <charge.projet@lepaysagiste.com> 2 juillet 2021 à 12 h 11
À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Bonjour,

Veillez prendre note que Monsieur Clément Fourcade ne travaille plus pour Le Paysagiste. Je vous confirme que le début des travaux est maintenu pour lundi le 5 juillet.

Votre nouveau chargé de projet par intérim est Monsieur Étienne Benoit.

Je travaillerai en collaboration avec M. Benoit, vous pouvez donc me contacter par courriel ou téléphone. Pour toute urgence vous pouvez également communiquer avec M. Benoit directement au 514 795-9222.

Merci et bonne journée,

Isabel Plante-Bélec
Adjointe au chargé de projet

20-18539 – Rapports journaliers

service@lepaysagiste.com <service@lepaysagiste.com>

28 septembre 2021 à 10 h 20

À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>

Cc : Gilles Landry <gilles.landry@montreal.ca>

Bonjour Audrey,

Isabel nous a quitté la semaine dernière. Elle a reçu une offre d'emploi avec un salaire incroyable.

Nos travailleurs ont poursuivi le travail la semaine dernière.

Je dois travailler aujourd'hui sur mes tâches régulières comme produire les paies des employés. Par la suite, je vais rencontrer l'équipe pour faire le bilan de ce qui a été fait.

Étant donné qu'Isabel a quitté subitement sans préavis et sans période de transition, je dois rechercher son modèle de suivi quotidien et faire le rapprochement avec le travail réel effectué.

Je suis désolé pour le contretemps.

Bonne journée,

Patrick Provencher, ing.

Contrôleur - Comptabilité

4. RESPECT DES ÉCHÉANCES DE PRODUCTION ET DE LIVRAISON

A. Début des travaux :

Les travaux auraient dû débuter au plus tard 1 semaine après le 3 mai; voir article B.02 du devis :

B.02 Durée du contrat

Au plus tard une (1) semaine après l'octroi du contrat, l'adjudicataire devra débuter les travaux. Le début du contrat est prévu pour le 3 mai 2021. Si l'octroi du contrat devant les instances décisionnelles n'est pas fait avant le 3 mai 2021, le début du contrat est la date de la résolution du conseil d'arrondissement.

Les travaux devront être complétés au plus tard le 9 septembre 2021.

Le 18 mai (1 semaine au-delà du délai), un courriel a été envoyé demandant la date de début des travaux. Aucune réponse reçue.



Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Seconde liste de sciage – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2 messages

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

18 mai 2021 à 16 h 38

À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour Clément,

Voici (en pièce-jointe) une seconde liste d'emplacements pour des agrandissements d'ouvertures de fosses d'arbres.

La dimension finale de celle à l'emplacement no.6 serait de 12m2 et non de 2 m2 comme les autres. Merci d'ajuster le prix en conséquence pour la facturation tel que prévu dans ces conditions.

Quand comptez-vous commencer? Mes inspecteurs me demandent de m'informer comme ils attendent parfois après certains de ces emplacements pour pouvoir soumettre la rue à la plantation.

De plus, je vous rappelle la demande de procéder rapidement si possible à la no.43 de la première liste puisqu'une terrasse de restaurant est à venir. Considérant que les terrasses seront peut-être portées à ouvrir bientôt, peut-être que le temps nous est compté de ce côté.

Pour la liste no.2, nous n'avons pas de site à prioriser, si ce n'est que le citoyen du no. 6 est très impatient de pouvoir faire un aménagement paysager autour de l'arbre qui sera planté.

Merci et bonne fin de journée,

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



Courriel de suivi envoyé une semaine plus tard, également aucune réponse :

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca> 26 mai 2021 à 13 h 41
À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour,

Je vous relance comme je n'ai pas eu de retour à mon courriel de mardi dernier. Pouvez-vous y jeter un coup d'œil et répondre au questionnement qui s'y trouve?

Merci et bonne fin de journée,

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=058110fd59&view=pt&search=all&permthid=thread-a%3Ar-5062864582035257636&simpl=msg-a%3Ar15090753...> 1/2

01/12/2021 15:49 Courriel Ville de Montréal - Seconde liste de sciage – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



Par téléphone, l'entrepreneur indique que le début des travaux serait dans la 2e semaine de juin. Le 14 juin, un courriel a été envoyé pour vérifier que les travaux allaient bien débuter cette semaine-là. Aucune réponse reçue de l'entrepreneur. Une semaine plus tard, une relance est faite. Une réponse est alors reçue indiquant que la date de début des travaux était repoussée au 1er juillet :

Début agrandissement ouvertures de fosses d'arbres 20-18539

5 messages

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

14 juin 2021 à 12 h 20

À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour Clément,

lors de notre dernier échange téléphonique, tu m'avais fait part que vous débutez le contrat d'agrandissement d'ouvertures de fosses dans la 2e semaine du mois de juin. Maintenant que nous y sommes, je faisais un suivi avec toi pour savoir si les travaux ont débuté? Nous avons dû faire un arrêt de nos plantations comme il nous manque de sites "prêts à planter", dont ceux des listes transmises dans le cadre de ce contrat.

Merci de me donner un retour à ce sujet,

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)**Audrey BOULANGER-MESSIER** <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

22 juin 2021 à 10 h 09

À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour Clément,

je n'ai pas eu de retour sur mon courriel datant de maintenant plus d'une semaine,

merci de me faire un suivi sur ce sujet.

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)

Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

23 juin 2021 à 08 h 37

À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Bonjour Audrey,

Je n'ai malheureusement pas reçu le courriel datant de la semaine passée, n'hésites pas à m'appeler au besoin,

Concernant le projet, nous allons finalement débiter le **1^{er} juillet**, nous devons impérativement terminé un contrat pour le 30 juin.

Aussi pour pouvoir planifier ma cédule, aurais-tu la suite de la liste des emplacements ?

Je peux t'appeler lundi pour te confirmer notre début des travaux,

Merci,

Clément Fourcade, B.sc Archi. Paysage

Chargé de projets - Estimateur

T : 514 430-5849



4981 Dunn
Montréal (Québec) H4E 1C3
(514) 795-0024
service@lepaysagiste.com
www.lepaysagiste.com

Les 28 et 29 juin, un courriel est envoyé à l'entrepreneur demandant une confirmation que les travaux allaient bel et bien débiter le 1er juillet comme 'indiqué dans le dernier courriel. Aucune réponse n'a été reçue à ces courriels :

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>
À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

28 juin 2021 à 08 h 40

Bonjour,

merci pour le retour. Oui, stp une confirmation que vous commencerez le 1er juillet par appel ou retour de courriel serait appréciée afin que je puisse en informer mes collègues qui en seront bien contents.

Je prévois vous renvoyer une liste prochainement d'une vingtaine d'emplacements. Je met ce dossier à mon agenda pour ce début de semaine comme j'aimerais vous la faire parvenir avant le 1er juillet pour que vous ayez un maximum d'emplacements disponible au moment de débiter vos travaux.

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulangier-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=058110fd59&view=pt&search=all&perm#id=thread-a%3Ar-380480133283318300&simpl=msg-a%3Ar-378827645...> 3/4

01/12/2021 15:55

Courriel Ville de Montréal - Début agrandissement ouvertures de fosses d'arbres 20-18539



[Texte des messages précédents masqué]

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>
À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

29 juin 2021 à 13 h 21

Bonjour,

Suivant mon courriel d'hier, je n'ai pas eu de retour. Pouvez-vous me confirmer que vous débuterez le 1er juillet? Comme je le mentionnais dans un précédent courriel, ces sites sont en attente que vos travaux soient complétés pour que nous puissions y planter les arbres. Nous accusons donc du retard à chaque fois que le début des travaux est repoussé.

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulangier-messier@montreal.ca

Le 30 juin, un autre courriel demandant si les travaux allaient débiter le 1er juillet a été envoyé. Cette fois, une réponse a été reçue; les travaux étaient encore reportés (cette fois au 5 juillet) :

20-18539_ troisième liste d'agrandissement d'ouvertures de fosses

8 messages

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

30 juin 2021 à 11 h 11

À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour Clément,

ci-joint tu trouveras une troisième liste pour le contrat d'agrandissement d'ouvertures de fosses, tel que demandé dans ton courriel précédent. Les trois listes ensemble vous font un total de 103 emplacements pour débiter vos travaux.

Merci de me confirmer le moment où vous débuterez les travaux (est-ce bien le 1er juillet?) puisque je n'ai pas eu de retour à mes deux précédents courriels.

À noter, des travaux de réfection de conduites d'aqueduc débiteront sous peu sur le tronçon du 162 Bélanger (ligne 14 de la liste 1). Il ne vous sera donc peut-être plus possible d'accéder à l'emplacement le temps que les travaux soient complétés.

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière

Division des parcs et des installations

Direction des travaux publics

Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

1610, rue des Carrières, 2e étage

Montréal (Québec) H2G 1V8

Tél. cell. : 514 318-6483

audrey.boulanger-messier@montreal.ca

charge.projet@lepaysagiste.com <charge.projet@lepaysagiste.com>

2 juillet 2021 à 12 h 11

À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Bonjour,

Veillez prendre note que Monsieur Clément Fourcade ne travaille plus pour Le Paysagiste. Je vous confirme que le début des travaux est maintenu pour lundi le 5 juillet.

Votre nouveau chargé de projet par intérim est Monsieur Étienne Benoit.

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=058110fd59&view=pt&search=all&permthid=thread-a%3Ar-3831268610825238282&siml=msg-a%3Ar-33407302...> 1/7

1/12/2021 15:58

Courriel Ville de Montréal - 20-18539_ troisième liste d'agrandissement d'ouvertures de fosses

Je travaillerai en collaboration avec M. Benoit, vous pouvez donc me contacter par courriel ou téléphone. Pour toute urgence vous pouvez également communiquer avec M. Benoit directement au 514 795-9222.

Merci et bonne journée,

Isabel Plante-Bélec

Adjointe au chargé de projet

Les travaux ont finalement débuté le 6 juillet, plus de 8 semaines après le délai prévu au devis.

B. Pause des travaux :

Comme indiqué précédemment, les travaux ont débuté le 6 juillet, alors qu'ils devaient débiter au plus tard 1 semaine après le 3 mai. Rapidement, les travaux se sont arrêtés. En effet, 8 jours de travail ont eu lieu (6, 7, 8, 9, 12, 13, 14 et 16 juillet), puis les travaux ont été arrêtés pendant un mois et demi, reprenant seulement le 1er septembre. Des travaux ont eu lieu les 1er et 2 septembre, puis une autre pause de plus d'une semaine a eu lieu. D'ailleurs, durant ces deux premiers jours de travaux en septembre, aucun emplacement n'a été complété, seulement débuté, avec mention qu'ils seraient terminés dans la semaine du 6 septembre (voir capture d'écran des rapports journaliers ci-dessous). Ça n'a pas été fait puisqu'aucun travail n'a été fait dans la semaine du 6 septembre.

Rapport journalier 1er septembre :

Montréal 		AGRANDISSEMENT D'OUVERTURES DE FOSSES D'ARBRES			
Direction des travaux publics Division des parcs et installations 1610, rue des Carrières, 2ème étage Montréal (Québec) H2G 1V8		RAPPORT D'EXÉCUTION			
No.	ADRESSE	DATE	COMPLÉTÉ		REMARQUES
			OUI	NON	
1	3232 Bélanger (M-5)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
2	5447-5457 3e avenue (M-2)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
3	6357-61 Alma (M-5)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
4	162 Bélanger (M-3)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
5	6860-62 De Gaspé (M-1)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
6	De Gaspé (N-71)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
7	5935 24e avenue (M-6)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
8	6925 Alma (N-2)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
9	6676-80 Marquette (M-2)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
10	6594-96 Marquette (M-3)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
11	6600 Marquette (M-3)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
12	6666 Chabot (M-1)	9/1/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
<i>Conteur Plante-Béles pour Étienne Benoit</i> ENTREPRENEUR			REPRÉSENTANT DE LA VILLE		DATE

Rapport journalier 2 septembre :

Rosemont La Petite-Patrie Montréal		AGRANDISSEMENT D'OUVERTURES DE FOSSES D'ARBRES			
Direction des travaux publics Division des parcs et installations 1610, rue des Carrières, 2ème étage Montréal (Québec) H2G 1V6		RAPPORT D'EXÉCUTION			
No.	ADRESSE	DATE	COMPLÉTÉ		REMARQUES
			OUI	NON	
1	5334 12e avenue (N-39)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
2	6895 De Gaspé (M-4)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
3	6895 De Gaspé (M-12)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
4	6900 De Gaspé (M-18)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
5	6776-86 Drolet (N-81)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
6	5466-5470 Lafond (M-7)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
7	6256 Henri-Julien (M-2)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
8	6850 Henri-Julien (M-19)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
9	6538-40 (M-4)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
10	6236-42 Henri-Julien (M-6)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
11	6314-18 Henri-Julien (M-2)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
12	5643 16e av. (M-5)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
13	6591-95 Saint-Dominique (M-6)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
14	5727-29 Chabot (M-2)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
15	5785-91 Chabot (M-2)	9/2/2021		Coupé	Nous retournons semaine du 6 sept. Pour terminer
<i>Icones Plante-Bétes pour Étienne Benoit</i>					
ENTREPRENEUR			REPRÉSENTANT DE LA VILLE		DATE

C. Date de fin des travaux / durée du contrat

Le début tardif des travaux (point 4.A.) suivi de l'arrêt prolongé (point 4.B précédent) ont fait en sorte que l'entrepreneur a accumulé beaucoup de retard. À cet effet, l'article B.02 du devis prévoyait que "Les travaux devront être complétés au plus tard le 9 septembre 2021.":

B.02 Durée du contrat

Au plus tard une (1) semaine après l'octroi du contrat, l'adjudicataire devra débiter les travaux. Le début du contrat est prévu pour le 3 mai 2021. Si l'octroi du contrat devant les instances décisionnelles n'est pas fait avant le 3 mai 2021, le début du contrat est la date de la résolution du conseil d'arrondissement.

Les travaux devront être complétés au plus tard le 9 septembre 2021.

À cette date, 148 emplacements à faire avaient été remis à l'entrepreneur. Or, de ce nombre, seulement 20 avaient été complétés au 9 septembre 2021. Il faut noter que la date du 9 septembre avait été choisie puisque les sites proposés étaient pour la plupart en attente d'une plantation d'arbres en 2021. Comme la plantation se termine généralement vers la fin du mois d'octobre ou le début du mois de novembre, nous avons évalué que si les emplacements étaient complétés pour le début septembre, nous serions en mesure de planter ces

emplacements avant la fin de la période de plantation de 2021. Cependant, le retard accumulé par l'entrepreneur nous a obligés à prolonger le contrat. Ce dernier a donc été prolongé une première fois jusqu'au 29 octobre.

À cette date (29 octobre), 311 emplacements à faire avaient été remis à l'entrepreneur. De ce nombre, 196 étaient complétés, malgré que l'entrepreneur nous avait indiqué être en mesure de terminer tous les sites remis pour le 29 octobre.

Pour le moment, les multiples promesses de reprise sans cesse repoussées me laissent peu d'espoir que vous serez en mesure de compléter le contrat. Pensez-vous être en mesure de le faire? J'aimerais avoir une honnête opinion puisque plusieurs sites en attente de plantation sont tributaires de votre passage.

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



[Texte des messages précédents masqué]

service@lepaysagiste.com <service@lepaysagiste.com>

17 septembre 2021 à 10 h 32

À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Cc : Sylvie Anne RIVERIN <sylvianne.riverin@montreal.ca>, Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>

Bonjour,

En effet c'est une erreur de ma part ce sont bien les fosses sur lesquelles nous avons travaillé le 13 septembre, vous trouverez en pièce jointe le rapport modifié.

Notre équipe a bien été hier nous avons terminé 8 fosses, je vais vous faire parvenir le rapport d'ici la fin de la journée.

Nous serons en mesure de compléter le contrat.

Il a donc été décidé de repousser la date de fin du contrat encore une fois, au-delà du 29 octobre. Il avait cependant été convenu avec l'entrepreneur que certains emplacements prioritaires ne pouvaient pas être repoussés au-delà du 29 octobre. Comme l'illustre l'échange de courriel suivant, l'entrepreneur avait accepté la proposition :

RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 2021-10-15

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>
À : comptabilite@lepaysagiste.com
Cc : Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>

19 octobre 2021 à 16 h 47

Bonjour,

Je suis assez déçue que nous devons repousser la date de fin du contrat une seconde fois, malgré avoir eu la confirmation à plus d'une reprise de Mme. Plante Belec que vous seriez en mesure de compléter tous les emplacements. Après discussion avec ma supérieure, nous sommes prêts à accorder une prolongation du contrat, sous certaines conditions :

- Les listes 1 à 4 devront être complétées pour le 29 octobre. Ce sont pour la grande majorité des emplacements en attente de plantation, certains depuis plusieurs mois; en terminant le 29 octobre au plus tard, cela ne nous laisse déjà qu'une mince marge pour permettre la plantation avant l'arrivée du gel. Certains citoyens sont déjà exaspérés des délais d'opération de la ville, le retard que vous accumulez depuis le début du contrat en mai nous fait une bien mauvaise figure de ce côté et nous espérons avoir votre collaboration pour pouvoir planter un maximum de sites prévus cette année.

- La majorité des emplacements des liste 5 et 6 pourront être complétés après le 29 octobre. Ces emplacements sont des agrandissements d'ouverture où des arbres à conserver sont présents et donc ne retardent pas nos opérations de plantation. Par contre, certains emplacements sont des sites en attente de plantation et devront aussi être complétés avant le 29 octobre. Je vous joins une nouvelle copie de ces deux listes. Les chiffres surlignés en rouge représentent les emplacements à faire avant le 29 octobre.

D'ailleurs, en mettant à jour la liste 5 avec ce nouvel élément, je me suis aperçue que 6 numéros civiques avaient été remplacés par des chiffres aléatoires ne correspondant pas à un numéro civique. J'ai remis les bons numéros civiques afin que vous ne cherchiez pas les emplacements. Il s'agit des #23, 31, 34, 52, 55 et 58 de la liste 5.

En espérant que cela soit un compromis acceptable pour vous.
Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 2021-10-15

comptabilite@lepaysagiste.com <comptabilite@lepaysagiste.com>
À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

21 octobre 2021 à 10 h 49

Bonjour Audrey,

Je viens de vérifier avec le chargé de projet et ce semble possible.

Bonne journée,

Patrick Provencher, ing.

Contrôleur - Comptabilité

Le
Paysagiste

4981 Dunn
Montréal (Québec) H4E 1C3
(514) 900-9191
comptabilite@lepaysagiste.com
www.lepaysagiste.com

f 



Le contenu de ce message est confidentiel et destiné au destinataire spécifié dans le message uniquement. Il est strictement interdit de partager toute partie de ce message avec des tiers, sans le consentement écrit de l'expéditeur. Si vous avez reçu ce message par erreur, répondez-nous afin que l'on corrige le tir et que nous puissions nous assurer qu'une telle erreur ne se reproduise plus.

De : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>
Envoyé : 21 octobre 2021 09:12
À : comptabilite@lepaysagiste.com
Objet : Re: 20-18539 – Rapports journaliers - 2021-10-15

Bonjour,

Je n'ai pas eu de retour à mon courriel de mardi concernant la prolongation du contrat. Avez-vous pris connaissance de ce dernier? Est-ce que cela vous semble possible?

Merci.

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage

Or, le 1er novembre (le lundi suivant le vendredi 29 octobre), une vingtaine d'emplacements parmi ceux-ci n'avaient pas été complétés (10), ou encore n'avaient pas été rapportés comme complétés (13). Un courriel a été envoyé à l'entrepreneur énumérant ces emplacements. L'entrepreneur a indiqué les dates des travaux complétés, mais non rapportés jusqu'alors, et aussi spécifié que les emplacements restants (10) seraient complétés au courant de la semaine. Ça n'a pas été le cas (voir point 10.C pour plus de détails). De ces 10 emplacements restants qui devaient être faits avant le 29 octobre, aucun n'a finalement ont été complétés dans

la semaine, 5 ont été complétés le lundi suivant, 1 emplacement a été complété 2 semaines plus tard, 1 autre 1 mois plus tard et 3 n'ont jamais été complétés avant la fin du contrat.

Montréal  Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>

RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 2021-10-15

comptabilite@lepaysagiste.com <comptabilite@lepaysagiste.com> 1 novembre 2021 à 13 h 39
À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>, service@lepaysagiste.com
Cc : Gilles Landry <gilles.landry@montreal.ca>, Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>, Robin Landry <paysagiste.robin@gmail.com>

Bonjour Audrey,

Merci pour le suivi sur ce projet.

Nous sommes désolés pour les retards, malheureusement c'est une année très difficile pour nous.

Ce projet a été accordé sur la base du plus bas soumissionnaire conforme et depuis l'octroi du contrat, la situation du marché du travail au niveau de la rareté de main d'œuvre a fait en sorte que nous avons perdu la moitié de notre personnel. En effet, étant donné que nous devons respecter les budgets alloués pour ce projet, il nous est impossible d'augmenter les salaires des employés afin de rivaliser avec nos concurrents.

Nous allons poursuivre cette semaine afin de compléter les emplacements prioritaires (ceux en bleu de la liste plus bas).

Nous allons vous revenir concernant les autres sites des listes à compléter.

Bonne journée,

Patrick Provencher, ing.
Contrôleur - Comptabilité

 **Le Paysagiste**

De : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>
Envoyé : 1 novembre 2021 08:48
À : comptabilite@lepaysagiste.com; service@lepaysagiste.com
Cc : Gilles Landry <gilles.landry@montreal.ca>; Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>
Objet : Re: 20-18539 – Rapports journaliers - 2021-10-15

https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=058110fd59&view=pt&search=all&permmsgid=msg-f%3A1715248410972354676&simpl=msg-f%3A1715248410... 1/15

3/12/2021 11:44

Courriel Ville de Montréal - RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 2021-10-15

Bonjour,

Dans votre courriel du 21 octobre dernier, vous m'indiquiez pouvoir compléter les emplacements des listes 1 à 4 ainsi que certaines identifiées dans les listes 5 et 6 avant le 29 octobre. Or, ça n'a pas été fait. Voici les emplacements non complétés que nous avons demandés avant le 29 octobre puisque vous indiquez ne pas être en mesure de compléter la totalité du contrat pour cette date. S'ils sont complétés et que vous ne m'avez pas transmis l'information, merci de m'en faire part :

1. 162 Bélanger M-3 (No.14 de la liste 1) **Complété 10/29**
2. 6925 Alma N-2 (No.4 de la liste 2) **À compléter**
3. 5874-78 Chabot M-6 (No. 50 de la liste 4) : un inspecteur m'indique qu'elle aurait été faite, mais je n'ai jamais eu de rapport journalier indiquant cet emplacement **Complété 10/15**
4. 5898 Chabot M-10 (No. 51 de la liste 4) : un inspecteur m'indique qu'elle aurait été faite, mais je n'ai jamais eu de rapport journalier indiquant cet emplacement **Complété 10/15**
5. 6725-27 Clark M-1 (No. 20 de la liste 1) **Complété 10/29**
6. 6521-23 Henri-Julien M-6 (No. 19 de la liste 2) **À compléter**
7. 6850 Henri-Julien N-14 (No. 22 de la liste 3) **À compléter, fosse coupée**
8. 5924-28 Saint-André M-5 (No.23 de la liste 2) **Complété 10/29**
9. 6619 Saint-Laurent M-7 (No. 31 de la liste 3) **Complété 10/29**
10. 65-67 Saint-Zotique M-6 (No. 43 de la liste 1) **À compléter**
11. Bélanger E-23 entre 10e avenue et Saint-Michel (No. 8 de la liste 4) **Complété 10/29**
12. 3270 Bélanger M-1 (No. 11 de la liste 4) **À compléter**
13. 3272 Bélanger M-7 (No. 12 de la liste 4) **À compléter**
14. 1661-67 Beaubien E-10 (No.3 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **Complété 10/29**
15. 1661-67 Beaubien E-26 (No.4 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **Complété 10/29**
16. 2131-32 Bélanger M-2 (No.8 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **Complété 10/29**
17. 2596 Bélanger M-7 (No.10 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **À compléter**
18. Bellechasse E-47 entre Cartier et Chabot (No.22 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **Complété 10/29**
19. 2308-12 Bellechasse M-5 (No.23 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **Complété 10/29**
20. 6245-49 Bordeaux M-7 (No.30 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **À compléter, fosse coupée**
21. 6322-26 Iberville M-2 (No.47 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **À compléter, fosse coupée**
22. 6534-36 Saint-Laurent M-3 (No.59 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **Complété 10/29**
23. 1820-24 Beaubien M-8 (No.5 liste 6; identifié comme à faire avant le 29 octobre) **À compléter**

5. RESPECT DES ÉCHÉANCES POUR LES DOCUMENTS REQUIS

A. Rapports journaliers

Les documents requis étaient des rapports journaliers à remettre après chaque journée ou des travaux étaient effectués (complétés ou non), et ce, à la fin de chaque journée où du travail a été effectué, ou encore le lendemain matin. Voir article E.01 du devis :

E.01 Rapport journalier d'exécution

Pour toute la durée du contrat, la Ville exige que l'adjudicataire soumette des rapports journaliers des travaux exécutés comprenant au minimum les éléments suivants (voir annexe II) :

- i) La localisation (adresse et numéro civique) des travaux
- ii) La date des travaux;
- iii) Indication renseignant si les travaux ont été complétés ou non.

Ces rapports devront être remis au Directeur **à la fin de chaque journée ou le lendemain matin**. Les modalités de transmission seront définies à la réunion de démarrage.

Or, lorsque les travaux n'étaient pas complétés, les rapports journaliers n'étaient pas nécessairement envoyés (voir point 3). Aussi, sur les 39 rapports journaliers reçus, seulement 17 (44%) ont été remis dans les délais prescrits à l'article E.01 du devis.

6. COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ DU RESPONSABLE DU PROJET

● Disponibilités du chargé de projet

Au total, il y a eu trois chargés de projet différents + 1 secrétaire par qui l'information circulait, mais qui a quitté l'entreprise en cours de contrat.

- 1er chargé de projet : chargé de projet désigné. Participe à la rencontre de démarrage. Plusieurs courriels sans retour de sa part par la suite (voir point 12 à cet effet). Annonce de son départ le 2 juillet :

2 juillet 2021 à 12 h 11

charge.projet@lepaysagiste.com <charge.projet@lepaysagiste.com>
À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Bonjour,

Veillez prendre note que Monsieur Clément Fourcade ne travaille plus pour Le Paysagiste. Je vous confirme que le début des travaux est maintenu pour lundi le 5 juillet.

Votre nouveau chargé de projet par intérim est Monsieur Étienne Benoit.

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=058110fd59&view=pt&search=all&permthid=thread-a%3Ar-3831268610825238282&simpl=msg-a%3Ar-33407302...> 1/7

01/12/2021 15:58 Courriel Ville de Montréal - 20-18539_ troisième liste d'agrandissement d'ouvertures de fosses

Je travaillerai en collaboration avec M. Benoit, vous pouvez donc me contacter par courriel ou téléphone. Pour toute urgence vous pouvez également communiquer avec M. Benoit directement au 514 795-9222.

Merci et bonne journée,

Isabel Plante-Bélec
Adjointe au chargé de projet

- 2e chargé de projet : À partir du 2 juillet; propriétaire de l'entreprise, mais toutes les communications passent par la secrétaire de l'entreprise, jusqu'au 28 septembre.

20-18539 – Rapports journaliers

service@lepaysagiste.com <service@lepaysagiste.com>

28 septembre 2021 à 10 h 20

À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>

Cc : Gilles Landry <gilles.landry@montreal.ca>

Bonjour Audrey,

Isabel nous a quitté la semaine dernière. Elle a reçu une offre d'emploi avec un salaire incroyable.

Nos travailleurs ont poursuivi le travail la semaine dernière.

Je dois travailler aujourd'hui sur mes tâches régulières comme produire les paies des employés. Par la suite, je vais rencontrer l'équipe pour faire le bilan de ce qui a été fait.

Étant donné qu'Isabel a quitté subitement sans préavis et sans période de transition, je dois rechercher son modèle de suivi quotidien et faire le rapprochement avec le travail réel effectué.

Je suis désolé pour le contretemps.

Bonne journée,

Patrick Provencher, ing.

Contrôleur - Comptabilité

- 28 septembre jusqu'à la fin du contrat : nouveau chargé de projet suite au départ de la secrétaire de l'entreprise.

7. COMPÉTENCE DES OPÉRATEURS DE PRODUCTION

Un contrat pratiquement identique a été octroyé en 2020. Les opérateurs de ce contrat étaient en mesure de compléter entre 20 et 30 emplacements chaque jour de travail. Pour le présent contrat, la moyenne est en deçà de 10 emplacements par jour de travail.

8. SUPERVISION ADÉQUATE DES OPÉRATIONS

L'arrondissement communiquait avec le chargé de projet. Outre le fait que le chargé de projet a changé à plus d'une reprise (pris en compte au point 6), les informations se perdaient parfois entre le chargé de projet et les travailleurs sur le terrain. Inversement, parfois de l'information terrain semblait ne pas se rendre jusqu'à l'arrondissement. Cela a résulté en quelques erreurs détaillées ci-dessous :

A. Emplacements faits, mais non rapportés à l'arrondissement

- 5750-5780 Saint-Denis M-25. Extrait du courriel envoyé signifiant cette erreur à l'entrepreneur :

Montréal  Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

20-18539 : Décompte no.3

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca> 15 octobre 2021 à 08 h 01
À : comptabilite@lepaysagiste.com

Bonjour,

Tout me semble ok pour ce décompte. Par contre, au décompte précédent, je viens de me rendre compte que vous avez oublié d'y mettre le 2001 Beaubien (fait le 1er octobre). Voulez-vous l'ajouter à ce décompte également?

Aussi, un inspecteur me mentionne que vous avez complété le 5750-5850 Saint-Denis M-25, mais je ne l'ai jamais reçu sur un rapport journalier ni sur une facturation. Un autre emplacement était situé tout juste à côté (5750-5850 Saint-Denis M-37) et a été complété le 06-07-2021 et facturé sur la première facture. J'imagine que ça a été fait en même temps, mais pas transmis. Vous pouvez l'ajouter à ce décompte également puisqu'il a été fait, mais jamais facturé.

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



- 3585 Bélanger : 3 emplacements soumis à cette adresse; 1 seul rapporté comme fait alors que les 3 avaient été faits. Extrait d'un clavardage avec un inspecteur ayant été valider les données au terrain et rapportant deux emplacements où les travaux ont été effectués, mais non rapportés à l'arrondissement :

 Audrey BOULANGER-MESSIER 13 oct., 15 h 01
...donc elle a été faite elle aussi 😊 Et les deux autres en M-3 et M-17 aussi à la même adresse?

 Joey RACINE 13 oct., 15 h 02



- 5874-78 Chabot et 5898 Chabot : travaux signalés par un inspecteur. Extrait du courriel envoyé signifiant cette erreur à l'entrepreneur :

RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 2021-10-15

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

1 novembre 2021 à 08 h 48

À : comptabilite@lepaysagiste.com, service@lepaysagiste.com

Cc : Gilles Landry <gilles.landry@montreal.ca>, Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>

Bonjour,

Dans votre courriel du 21 octobre dernier, vous m'indiquiez pouvoir compléter les emplacements des listes 1 à 4 ainsi que certaines identifiées dans les listes 5 et 6 avant le 29 octobre. Or, ça n'a pas été fait. Voici les emplacements non complétés que nous avions demandés avant le 29 octobre puisque vous indiquiez ne pas être en mesure de compléter la totalité du contrat pour cette date. S'ils sont complétés et que vous ne m'avez pas transmis l'information, merci de m'en faire part :

1. 162 Bélanger M-3 (No.14 de la liste 1)
2. 6925 Alma N-2 (No.4 de la liste 2)
3. 5874-78 Chabot M-6 (No. 50 de la liste 4) : un inspecteur m'indique qu'elle aurait été faite, mais je n'ai jamais eu de rapport journalier indiquant cet emplacement
4. 5898 Chabot M-10 (No. 51 de la liste 4) : un inspecteur m'indique qu'elle aurait été faite, mais je n'ai jamais eu de rapport journalier indiquant cet emplacement
5. 6725-27 Clark M-1 (No. 20 de la liste 1)
6. 6521-23 Henri-Julien M-6 (No. 19 de la liste 2)
7. 6850 Henri-Julien N-14 (No. 22 de la liste 3)
8. 5924-28 Saint-André M-5 (No.23 de la liste 2)
9. 6619 Saint-Laurent M-7 (No. 31 de la liste 3)
10. 65-67 Saint-Zotique M-6 (No. 43 de la liste 1)
11. Bélanger E-23 entre 10e avenue et Saint-Michel (No. 8 de la liste 4)
12. 3270 Bélanger M-1 (No. 11 de la liste 4)
13. 3272 Bélanger M-7 (No. 12 de la liste 4)
14. 1661-67 Beaubien E-10 (No.3 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre)
15. 1661-67 Beaubien E-26 (No.4 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre)
16. 2131-32 Bélanger M-2 (No.8 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre)
17. 2595 Bélanger M-7 (No.10 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre)
18. Bellechasse E-47 entre Cartier et Chabot (No.22 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre)
19. 2308-12 Bellechasse M-5 (No.23 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre)
20. 6245-49 Bordeaux M-7 (No.30 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre)
21. 6322-26 Iberville M-2 (No.47 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre)
22. 6534-36 Saint-Laurent M-3 (No.59 liste 5; identifié comme à faire avant le 29 octobre)
23. 1820-24 Beaubien M-8 (No.5 liste 6; identifié comme à faire avant le 29 octobre)

Je tiens à réitérer la déception sur les délais engendrés par ce contrat qui se voulait un outil pour nous pour préparer nos plantations d'arbres. La liste 1 vous a été soumise fin **AVRIL** et la liste 2 à la mi-**MAI**; cela fait donc **6 mois!!!!** Plusieurs plantations seront retardées à l'année prochaine; plantations que les citoyens attendaient pour cette année.

Ces délais exagérés, nombreux reports et retards sur les objectifs fixés qui ont engendré des arrêts de plantation par nos équipes et maintenant des reports à l'année prochaine seront reflétés dans l'évaluation de votre rendement tel que le stipule l'article 11.07 du contrat qui porte sur l'évaluation de rendement de l'adjudicataire, notamment "[...] Le DONNEUR D'ORDRE peut, lors d'un processus d'appel d'offres public ultérieur, refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des DEUX (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions dans le cadre de cet appel d'offres ultérieur, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par le DONNEUR D'ORDRE."

Prière de me refaire un retour d'ici demain sur ces emplacements non complétés pour le 29 octobre tel qu'il avait été convenu et le moment où vous comptez les avoir complétés. De plus, pourriez-vous m'indiquer à quel moment vous prévoyez avoir effectué les travaux demandés pour l'entièreté des sites soumis?

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière

Division des parcs et des installations

- **Emplacements où il n'y avait pas eu de travaux, mais pour lesquels l'entrepreneur indiquait avoir complété les travaux demandés**

- 65-67 Saint-Zotique et 6925 Alma N-2. Extrait du courriel envoyé signifiant cette erreur à l'entrepreneur :

RE: 20-18539 : Décompte no.9

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>
À : comptabilite@lepaysagiste.com

1 décembre 2021 à 08 h 26

Bonjour,

J'ai remis trois commentaires non modifiés aux cellules A48, A49 et A51.

Pour le 65-67 Saint-Zotique M-6, je me suis rendue sur place hier et effectivement les travaux n'ont pas été effectués. Je me suis cependant aussi rendue au 6925 Alma N-2 et les travaux non pas été effectués non plus. La photo que vous m'avez envoyée semble représenter l'autre fosses à cette adresse, le 6925 Alma M-3. Je vous joins les photos que j'ai prises hier des deux emplacements.

Le 6925 Alma N-2 est donc également à retirer de la facturation puisque les travaux n'ont pas été faits.

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



- 6521-23 Henri-Julien, 6635 Saint-Laurent et 6850 Henri-Julien. Extrait du courriel envoyé signifiant cette erreur à l'entrepreneur :

Fosses sur rapport journalier, mais non exécutées

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>
 À : comptabilite@lepaysagiste.com

26 novembre 2021 à 08 h 58

Bonjour Patrick,

Nos équipes ont fait leur tournée pour remplir les fosses indiquées sur vos rapports journaliers et certaines ne sont pas faites malgré que vous avez indiquées les avoir complétées. Voici lesquelles. Des photos prises hier sont en pièce-jointe :

1. 6635 Saint-Laurent N-42 : Était sur le rapport journalier du 19 novembre;
2. 6850 Henri-Julien N-14 : Était sur le rapport journalier du 8 novembre;
3. 6521-23 Henri-Julien M-6 : Était sur rapport journalier du 8 novembre.

Audrey Boulanger-Messier
 Ingénieure forestière
 Division des parcs et des installations
 Direction des travaux publics
 Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
 1610, rue des Carrières, 2e étage
 Montréal (Québec) H2G 1V8
 Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



3 pièces jointes



6635 st laurent.jpg
326K



6850 Henri-Julien N-14.jpg
308K



6521-23 Henri-Julien M-6.jpg
405K

- **Fosses annulées tout de même faites par l'entrepreneur**

- 3277 Bélanger, 3415 Bélanger, 3505 Bélanger, 3538 Bélanger, 3521 Bélanger et 3545 Bélanger. Extrait d'un échange de courriel avec l'entrepreneur à ce sujet :



Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>

RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 2021-10-09

comptabilite@lepaysagiste.com <comptabilite@lepaysagiste.com>

13 octobre 2021 à 12 h 40

À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>

Bonjour Audrey,

Voici le rapport du 09 octobre. J'ai remarqué que certaines fosses ont été complétées, malgré le fait qu'elles sont annulées sur les nouvelles listes. La raison est qu'elles avaient été coupées avant l'annulation.

Il va falloir donc annuler d'autres fosses afin de respecter le budget.

Tiens-moi informé.

Bonne journée,

Patrick Provencher, ing.

Contrôleur - Comptabilité



4981 Dunn
Montréal (Québec) H4E 1C3
(514) 900-9191
comptabilite@lepaysagiste.com
www.lepaysagiste.com

RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 2021-10-09

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

13 octobre 2021 à 14 h 18

À : comptabilite@lepaysagiste.com

Cc : Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>

Bonjour,

Il est impossible que ces fosses annulées aient été sciées avant leur annulation. Ces fosses sont dans la liste 4 qui vous a été transmise le vendredi 6 août (voir courriel en pièce-jointe). J'ai eu la confirmation de lecture seulement le lundi suivant (9 août; voir pièce-jointe également+réponse dans le courriel du 6 août). Ces emplacements ont été annulés le 11 août (courriel envoyé et retour reçu de Mme. Plante-Bélec le même jour confirmant qu'elle avait pris en note l'information).

Vous deviez travailler sur ce contrat cette semaine-là, mais le 13 août (2 jours après l'annulation), Mme. Plante-Bélec me confirmait que vous n'aviez pas effectué de travaux cette semaine-là (voir suite du courriel du 6 août).

En somme, vous avez pris connaissance de ces annulations le 11 août, deux jours après la réception de la liste contenant ces emplacements et dans une semaine où aucun travail n'a été effectué de votre part. Il est donc impossible que le sciage ait été fait avant leur annulation. D'ailleurs, dans le courriel d'annulation, j'avais bien mentionné de prendre garde pour éviter cette situation : "Je vous invite donc à être prudents sur le terrain afin de ne pas scier par mégarde des emplacements annulés (puisqu'ils avaient été marqués)."

Ainsi, nous n'acceptons pas que ces emplacements soient facturés puisqu'ils n'étaient plus à faire et que les travaux ont été fait après la confirmation de la réception de ces annulations.

À noter, Mme. Plante Bélec me transmettait toujours dans ses rapports journaliers les emplacements qui n'étaient pas terminés et simplement sciés avec ceux terminés. Si vous aviez fait ces emplacements avant votre visite de la semaine dernière, j'aurais eu cette information en main. Dans tous les cas, cela ne change rien à la situation actuelle puisqu'aucun travail n'avait été fait entre la réception de la liste et l'annulation de ces sites.

Je vous renvoie votre rapport journalier annoté avec les annulations à ne pas facturer. De plus, un doublon s'y trouve. Pouvez-vous m'indiquer s'il s'agit d'une erreur de frappe pour une autre adresse?

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière

Division des parcs et des installations

Direction des travaux publics

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

1610, rue des Carrières, 2e étage

Montréal (Québec) H2G 1V8

Tél. cell. : 514 318-6483

audrey.boulanger-messier@montreal.ca

● Emplacement mis en pause , mais tout de même fait par l'entrepreneur¹

- 5647-53 Lafond. Extrait d'un échange de courriel avec l'entrepreneur à ce sujet :

¹ Note : Des emplacements avaient été mis en pause pour les faire à la fin du contrat seulement afin de privilégier les emplacements plus prioritaires (en attente de plantations et remis depuis plus longtemps).

RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 08 novembre 2021

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

10 novembre 2021 à 13 h 27

À : comptabilite@lepaysagiste.com

Bonjour,

Bien reçu, merci.

Comment se fait-il qu'une fosse en "stand-by" sur Lafond ait été faite?

Concernant votre questionnement sur le 6925 Alma, je ne suis pas certaine de comprendre la question. Celle en M-3 aurait été faite le 28 octobre et celle en N-2 aurait été sciée le 1er septembre, mais non complétée. Il n'y a pas de carte comme les repères (M-3 et N-2) pointent directement vers le bon emplacement. M-3 signifie devant la résidence, à 3 mètres à partir de la limite du bâtiment la plus près du numéro civique précédent alors que N-2 signifie à 2m au nord de l'adresse. J'avais expliqué les différents cas de figures de la colonne localisation sur les listes à la réunion de démarrage et je croyais que l'information s'était transmise; je suis étonnée que vous ayez trouvé de nombreux emplacements si cette notion n'est pas assimilée. Si vous le souhaitez, vous pouvez m'appeler pour plus d'explications sur la signification de la colonne localisation. 514-318-6483. Je peux aussi me rendre sur place au besoin (avec un avis d'au moins 24h en avance) pour valider des emplacements.

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière

Division des parcs et des installations

Direction des travaux publics

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

1610, rue des Carrières, 2e étage

Montréal (Québec) H2G 1V8

Tél. cell. : 514 318-6483

audrey.boulanger-messier@montreal.ca

RE: 20-18539 – Rapports journaliers - 08 novembre 2021

comptabilite@lepaysagiste.com <comptabilite@lepaysagiste.com>

10 novembre 2021 à 13 h 37

À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>

Bonjour,

Merci pour la confirmation.

Je ne peux expliquer pourquoi le chef d'équipe a fait une fosse en stand-by.

Il ne reste que moi au bureau qui est encore en poste. Tous les autres employés ont eu des offres hostiles de la compétition (moi aussi d'ailleurs). Il y a présentement une pénurie de travailleurs dans l'industrie. Notre évaluation de rendement pour ce projet sera assurément terrible, c'est vraiment hors contrôle avec le marché du travail actuel et le départ de tous les employés du bureau.

J'imagine que le chef d'équipe connaît les codes M-3 et N-2, cela a dû être expliqué par les employés présents à votre réunion de démarrage. L'explication est plus pour moi. Merci.

Patrick Provencher, ing.

Contrôleur - Comptabilité

 Le
Paysagiste

9. PRATIQUES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Voir point 1 pour bris de béton non rapportés et dommage à une infrastructure de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) non rapporté.

10. RAPIDITÉ DES ACTIONS CORRECTIVES

A. Travaux non terminés à compléter au 5825-29 Lafond

Un emplacement a été débuté le 12 juillet, mais pas complété. Une demande de correctif a été adressée à l'entrepreneur le 1er octobre (voir courriel ici-bas). Pas de retour reçu de l'entrepreneur suite à ce courriel.

Montréal 

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>

20-18539 – 6e liste agrandissement ouvertures de fosses

1 message

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>
À : service@lepaysagiste.com

1 octobre 2021 à 11 h 02

Bonjour,

Voici la 6e, et dernière, liste de sciage.

Plusieurs emplacements de cette liste sont situés sur la rue Lafond, si vous pouviez prévoir prochainement votre passage dans cette rue, **il y a une fosse à moitié terminée en attente depuis le 12 juillet (voir photo ci-bas) :**



Une nouvelle relance a été faite à ce sujet le 17 novembre (voir courriel ci-bas). Les travaux ont finalement été complétés le 22 novembre, plus de 7 semaines après la première demande du 1er octobre.

Montréal  Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

20-18539 – 5825-29 Lafond N-9 : à terminer rapidement!

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca> 17 novembre 2021 à 08 h 10
À : comptabilite@lepaysagiste.com, service@lepaysagiste.com
Cc : Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>

Bonjour,

Dans un courriel du 1er octobre dernier, je vous envoyais une photo de l'emplacement au 5825-29 Lafond N-9 qui avait été laissée à moitié complétée depuis le 12 juillet dernier, vous demandant de procéder rapidement. Or, il semble que cet emplacement ne soit toujours pas complété, 4 mois après l'ouverture partielle. Voici la photo transmise le 1er octobre :



La fosse serait encore dans le même état aujourd'hui.

Nous recevons des plaintes à ce sujet et les citoyens et moi sommes bien fatigués de cette situation. Merci de compléter cet emplacement dans les meilleurs délais.

D'ailleurs, cet emplacement faisait partie des emplacements que nous vous avons demandé de terminer avant la fin du contrat qui était prévue pour le 29 octobre. Le 1er novembre, je vous indiquais que certains de ces emplacements n'étaient toujours pas complétés et vous m'indiquiez que vous procéderiez la même semaine. Or, ça fait maintenant plus de 2 semaines et cet emplacement n'est toujours pas fait.

En terminant, je vous rappelle que plusieurs emplacements sur ce tronçon (ceux soumis à la dernière liste) sont toujours 'en stand-by' et ne sont pas à faire pour le moment. Plusieurs autres emplacements prioritaires n'ont toujours pas été complétés.

Merci de me faire un retour rapide à ce sujet.

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



B. Demande pour travaux rapides au 378-90 Saint-Zotique Est

Le 27 octobre, une demande a été adressée à l'entrepreneur afin de d'axécuter rapidement les travaux à proximité d'un commerce pour permettre au propriétaire de réimplanter ses plantes annuelles avant l'arrivée du gel (il avait retiré ses plantes et les bandes de bois délimitant la fosse pour permettre à l'entrepreneur d'effectuer les travaux sans obstacle). Un retour a été

reçu le jour même de la part de l'entrepreneur indiquant que leur équipe avait été avisée de la demande.

Montréal  Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Demande d'un commerce – Possibilité de procéder à l'agrandissement avant l'arrivée du gel?
2 messages

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>
À : comptabilite@lepaysagiste.com 27 octobre 2021 à 09 h 12

Bonjour,

Le commerce avoisinant à l'emplacement du 378-90 Saint-Zotique Est E-19 m'a écrit ce matin parce qu'il a retiré ses plantes vivaces dans l'ouverture à agrandir en attendant votre passage. Les premiers gels arriveront bientôt et pour ne pas perdre ses plantes, il me demandait si vous passeriez rapidement pour qu'il puisse les remettre en place avant le froid. Il s'agit du no.70 de la liste 5.

C'est un emplacement que je vous avais indiqué comme pouvant attendre après le 29 octobre comme il ne s'agit pas d'un emplacement en attente de plantation. Pensez-vous qu'il serait possible pour vous de passer rapidement après le 29 octobre pour lui permettre de replanter avant l'arrivée du temps froid?

Merci.

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



comptabilite@lepaysagiste.com <comptabilite@lepaysagiste.com>
À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca> 27 octobre 2021 à 11 h 05

Bonjour Audrey,

Je viens d'aviser notre équipe de cette demande.

Bonne journée,

Patrick Provencher, ing.
Contrôleur - Comptabilité



4981 Dunn
Montréal (Québec) H4E 1C3
(514) 900-9191
comptabilite@lepaysagiste.com
www.lepaysagiste.com

Les travaux ont finalement été faits seulement 3 semaines plus tard, soit le 19 novembre.

C. Travaux à compléter avant le 29 octobre 2021

Lors du 2e report de la date de fin du contrat, il avait été demandé que certains emplacements soient tout de même complétés avant le 29 octobre. Ce qui avait été accepté par l'entrepreneur. Le premier novembre, il restait encore 23 emplacements pour lesquels les travaux n'avaient pas été rapportés (13) ou exécutés (10). Un courriel a été envoyé à l'entrepreneur énumérant ces emplacements (voir point 4.C). L'entrepreneur a indiqué les dates des travaux complétés,

mais non rapportés jusqu'alors, et aussi spécifié que les emplacements restants (10) seraient complétés au courant de la semaine. De ces 10 emplacements restants qui devaient être faits avant le 29 octobre, aucun n'a été complété dans la semaine (mesure corrective que l'entrepreneur s'était engagé à faire), 5 ont été complétés le lundi suivant, 1 emplacement a été complété 2 semaines plus tard, 1 autre 1 mois plus tard et 3 n'ont jamais été complétés avant la fin du contrat.

11. RAPIDITÉ DU SERVICE APRÈS-VENTE

- 1re facture :
 - Date de fin de période : 9 juillet
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 21 juillet
- 2e facture :
 - Date de fin de période : 1er octobre
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 6 octobre
- 3e facture :
 - Date de fin de période : 9 octobre
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 13 octobre
- 4e facture :
 - Date de fin de période : 16 octobre
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 18 octobre
- 5e facture :
 - Date de fin de période : 22 octobre
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 25 octobre
- 6e facture :
 - Date de fin de période : 29 octobre
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 9 novembre
- 7e facture :
 - Date de fin de période : 12 novembre
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 23 novembre
- 8e facture :
 - Date de fin de période : 19 novembre
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 26 novembre
- 9e facture :
 - Date de fin de période : 26 novembre
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 29 novembre
- 10e facture
 - Date de fin de période : 29 novembre
 - Date d'envoi du décompte pour validation avant facturation : 30 novembre

12. DISPONIBILITÉS DES INTERLOCUTEURS

A. Peu de réponses du premier chargé de projet

Premier chargé de projet : Avant l'annonce de son départ : 5 courriels nécessitant des réponses (inclus des relances) envoyés , 2 réponses reçues :

- 1er courriel : réponse reçue le lendemain :

20-18539– Agrandissement ouvertures de fosses_Rosemont–La Petite-Patrie

5 messages

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>
À : service@lepaysagiste.com

19 avril 2021 à 12 h 43

Bonjour,

Je me nomme Audrey Boulanger-Messier et c'est moi qui sera la répondante pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour le contrat d'agrandissement d'ouvertures de fosses d'arbres cet été.

Tel que décrit à l'article B.02 du devis, la date prévue pour le début du contrat est le 3 mai prochain.

Je vous écris donc pour m'informer de qui sera la personne à contacter de votre côté pour ce projet. J'aimerais prévoir une rencontre de démarrage la semaine prochaine avant de débiter le contrat.

Merci de me revenir à ce sujet et au plaisir de collaborer avec vous cette année!

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)

Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>
À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

20 avril 2021 à 09 h 33

Bonjour Audrey,

Je serais la personne contact pour ce projet, je suis disponible lundi toute la journée pour une rencontre sur place (à moins que vous prévoyiez une rencontre virtuelle).

Au plaisir de travailler avec vous,

Cordialement,

Clément Fourcade, B.sc Archi. Paysage
Chargé de projets - Estimateur
T : 514 430-5849



- 2e courriel : Aucun retour reçu :

Montréal  Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Seconde liste de sciage – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca> 18 mai 2021 à 16 h 38
À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour Clément,

Voici (en pièce-jointe) une seconde liste d'emplacements pour des agrandissements d'ouvertures de fosses d'arbres.

La dimension finale de celle à l'emplacement no.6 serait de 12m2 et non de 2 m2 comme les autres. Merci d'ajuster le prix en conséquence pour la facturation tel que prévu dans ces conditions.

Quand comptez-vous commencer? Mes inspecteurs me demandent de m'informer comme ils attendent parfois après certains de ces emplacements pour pouvoir soumettre la rue à la plantation.

De plus, je vous rappelle la demande de procéder rapidement si possible à la no.43 de la première liste puisqu'une terrasse de restaurant est à venir. Considérant que les terrasses seront peut-être portées à ouvrir bientôt, peut-être que le temps nous est compté de ce côté.

Pour la liste no.2, nous n'avons pas de site à prioriser, si ce n'est que le citoyen du no. 6 est très impatient de pouvoir faire un aménagement paysager autour de l'arbre qui sera planté.

Merci et bonne fin de journée,

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)

- 3e courriel : aucun retour reçu :

Montréal  Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Seconde liste de sciage – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca> 26 mai 2021 à 13 h 41
À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour,

Je vous relance comme je n'ai pas eu de retour à mon courriel de mardi dernier. Pouvez-vous y jeter un coup d'œil et répondre au questionnement qui s'y trouve?

Merci et bonne fin de journée,

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)

- 4e courriel : aucun retour reçu :

Montréal  Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Début agrandissement ouvertures de fosses d'arbres 20-18539

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca> 14 juin 2021 à 12 h 20
À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour Clément,

lors de notre dernier échange téléphonique, tu m'avais fait part que vous débutez le contrat d'agrandissement d'ouvertures de fosses dans la 2e semaine du mois de juin. Maintenant que nous y sommes, je faisais un suivi avec toi pour savoir si les travaux ont débuté? Nous avons dû faire un arrêt de nos plantations comme il nous manque de sites "prêts à planter", dont ceux des listes transmises dans le cadre de ce contrat.

Merci de me donner un retour à ce sujet,

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)

- 5e courriel : retour reçu le lendemain :

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca> 22 juin 2021 à 10 h 09
À : Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com>

Bonjour Clément,

Je n'ai pas eu de retour sur mon courriel datant de maintenant plus d'une semaine,

merci de me faire un suivi sur ce sujet.

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
TÉL. cell. : 514 318-6483
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



[Texte des messages précédents masqué]

Clément Fourcade <charge.projet@lepaysagiste.com> 23 juin 2021 à 08 h 37
À : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Bonjour Audrey,

Je n'ai malheureusement pas reçu le courriel datant de la semaine passée, n'hésites pas à m'appeler au besoin,

Concernant le projet, nous allons finalement débiter le **1^{er} juillet**, nous devons impérativement terminer un contrat pour le 30 juin.

Aussi pour pouvoir planifier ma cédule, aurais-tu la suite de la liste des emplacements ?

Je peux t'appeler lundi pour te confirmer notre début des travaux,

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=058110fd59&view=pt&search=all&permthid=thread-a%3Ar-380480133283318300&simpl=msg-a%3Ar-378827645...> 1/3

13/12/2021 14:04 Courriel Ville de Montréal - Début agrandissement ouvertures de fosses d'arbres 20-18539

Merci,

Clément Fourcade, B.sc Archi. Paysage
Chargé de projets - Estimateur
T : 514 430-5849



B. Difficulté d'obtenir des réponses par téléphone

Suivant le départ du premier chargé de projet, des réponses rapides étaient généralement reçues aux courriels, mais des difficultés ont été rencontrés pour rejoindre l'entreprise par téléphone :

- 1er essai : demande d'un retour par téléphone au le propriétaire de l'entreprise le 4 août. Une réponse a été reçue le jour même indiquant qu'un retour serait fait rapidement. Finalement, aucun appel n'a été reçu de la part du propriétaire. Il a été possible de le rejoindre par une relance qui lui a été faite par téléphone le 10 août, soit près d'une semaine après le courriel demandant un appel :

20-18539 – Rosemont–La Petite-Patrie_Petite question pour M. Benoit

2 messages

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>
A : service@lepaysagiste.com

4 août 2021 à 08 h 29

Bonjour,

J'aurais une question pour M. Benoit. Pourrait-il m'appeler lorsqu'il aura du temps?

Ma question serait en lien avec l'exemple ci-dessous si vous pouviez lui montrer l'image avant son appel :



Mon numéro de cellulaire est le 514-318-6483.

Merci beaucoup!

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Division des parcs et des installations
Direction des travaux publics
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
Tél. cell. : 514 318-6483
audrey.boulangier-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



service@lepaysagiste.com <service@lepaysagiste.com>
A : Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulangier-messier@montreal.ca>

4 août 2021 à 10 h 07

Bonjour,

Je fais le suivi avec lui, il vous revient rapidement.

Merci,

Isabel Plante-Bélec

Administration et ressources humaines

- 2e essai : Plusieurs appels ont été faits entre le 30 août et le 8 septembre pour avoir un suivi sur le dossier et 5 messages téléphoniques laissés, jamais de retour d'appel. Un courriel a été envoyé le 8 septembre pour recevoir un retour. Retour finalement reçu le même jour par courriel :

Demande d'un retour dans les meilleurs délais pour le suivi du contrat 20-18539 - Agrandissement d'ouvertures de fosses d'arbres - Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie

14 messages

Sylvie Anne RIVERIN <sylvianne.riverin@montreal.ca>

8 septembre 2021 à 09 h 57

A : service@lepaysagiste.com

Co : Marie CHOQUETTE <marie.choquette@montreal.ca>, Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>, Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>

Bonjour à vous,

Tel qu'indiqué dans un courriel de Madame Audrey Boulanger-Messier en date du 26 août dernier, vous deviez reprendre les travaux relatifs au contrat cité en objet à partir du 30 août, soit la semaine dernière.

Or, j'ai tenté de vous joindre à plusieurs reprises la semaine dernière ainsi que cette semaine mais sans succès. De plus, je vous ai laissé plusieurs messages (5) mais à ce jour, je n'ai eu aucun retour de votre part.

Je vous signale que vous êtes liés à la Ville via ce contrat et que par conséquent, vous devez être en mesure de donner les services auxquels vous vous êtes engagés à donner et cela inclut aussi de nous donner un retour lorsque demandé pour un meilleur suivi de l'échéancier de vos travaux.

Merci de bien vouloir me contacter dans les plus brefs délais.

Cordialement,

—

Sylvie-Anne Riverin

Agente technique en horticulture et arboriculture

Division des parcs et des installations

Direction des travaux publics

Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

1610, rue des Carrières, 2e étage

Montréal (Québec) H2G 1V8

Tél. cell.: 514 708-0390, Téléc.: 514-872-2708

sylvianne.riverin@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

service@lepaysagiste.com <service@lepaysagiste.com>

8 septembre 2021 à 10 h 06

A : Sylvie Anne RIVERIN <sylvianne.riverin@montreal.ca>

Co : Marie CHOQUETTE <marie.choquette@montreal.ca>, Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>, Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>

Bonjour,

Je n'ai pas eu vos messages ou ont-ils été laissés?

J'ai fait parvenir un courriel à Madame Boulanger hier pour justement lui faire un suivi. Les travaux ont bien été repris la semaine dernière mercredi et jeudi. Vous trouverez en pièces jointes les rapports.

Bonne journée,

Isabel Plante-Bélec

13. QUALITÉ DES COMMUNICATIONS

Pas de détails supplémentaires à ajouter par rapport à la section “Justification du pointage attribué” dans la grille d’évaluation.



Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

20-18539 – Agrandissement d'ouvertures de fosses d'arbres pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Évaluation du rendement

1 message

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

25 janvier 2022 à 15 h 23

À : Étienne Benoit <service@lepaysagiste.com>

Cc : Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint l'évaluation de rendement de votre entreprise relativement au contrat cité en objet.

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière

Division des parcs et des installations

Direction des travaux publics

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

1610, rue des Carrières, 2e étage

Montréal (Québec) H2G 1V8

Tél. cell. : 514 318-6483

audrey.boulanger-messier@montreal.ca

Suivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)



2 pièces jointes



20-18539_LETTE_RAPPORT_EVALUATION_RENDEMENT.pdf

422K



RAPPORT_EVALUATION DU RENDEMENT_Le Paysagiste C.B.L.Inc_20-18539.pdf

655K

Total: \$22.14

Numéro de confirmation: 4785412

Date d'expédition: 1/26/22

Département: travaux
publique

Référence: ZANG ELLA

Numéro de bordereau:

Service: Service 1 h

Pièces: 1

Poids: 0.00 kg

Poids volume: 0.00 kg

Livré: Jan 26 2022 4:47PM

Preuve de livraison: 19 Patrick

De: VDM-ROSEMONT
1610 RUE DES CARRIERS 2IEME
ETAGE
Montreal QC
H2G1V8
CAN

À: Le PaYSAGISTE
4981 AVE DUNN
Montreal QC
H4E1C3
CAN

Tarif: \$17.00
Soir: \$0.00
Temps d'attente: \$7.50
Pièces: \$0.00
Véhicule: \$0.00
Assurances: \$0.00
Carburant: \$5.97
Rabais: \$0.00
*Autres: \$7.75

Signature
numérique de
Pélagie Pulchérie
Zang Ella
Date : 2022.02.16
11:19:21 -05'00'

Sous-Total: \$38.22
TPS: \$1.91
QST: \$3.81
Total: \$43.94

* Autres: Bordereaux manuel / Manual waybills = \$6.00, Santé et sécurité/Safety & security = \$1.75



Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

**Lu : 20-18539 – Agrandissement d'ouvertures de fosses d'arbres pour
l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Évaluation du rendement**

service@lepaysagiste.com <service@lepaysagiste.com>

À : audrey.boulanger-messier@montreal.ca

25 janvier 2022 à 15 h 38

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Direction des travaux publics
Division des parcs et installations
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8

Le 25 janvier 2022

Monsieur Étienne Benoit
Président
Le Paysagiste C.B.L. Inc.
4981, avenue Dunn
Montréal (Québec) H4E 1C3
service@lepaysagiste.com

**Objet : Rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant (AO 20-18539)
AGRANDISSEMENT D'OUVERTURE DE FOSSES D'ARBRES DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE PLANTATION 2021 POUR L'ARRONDISSEMENT DE
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE**

Monsieur,

La présente fait suite à la fin du contrat mentionné en objet. Conformément à l'article 11.07, inclus dans le document « Contrat » de l'appel d'offres public numéro 20-18539, nous vous transmettons une copie du rapport d'évaluation concernant le rendement de votre compagnie dans le cadre de la livraison des Biens et services pour ledit contrat.

Selon les critères élaborés dans la Grille d'évaluation de l'Adjudication à l'Annexe 11.07 du document « Contrat », le rapport d'évaluation de votre contrat est jugé insatisfaisant. Veuillez prendre note que vous disposez d'un délai de trente (30) jours pour transmettre vos commentaires au sujet de ce rapport à :

Audrey Boulanger-Messier
Ingénieure forestière
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Direction des travaux publics
Division des parcs et installations
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8
audrey.boulanger-messier@montreal.ca

À l'expiration de ce délai, nous continuerons les démarches administratives auprès du Comité exécutif de la Ville de Montréal afin que votre entreprise soit, à leur discrétion, inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos cordiales salutations.

Ariane Goyette
Cheffe de division

Courriel : ariane.goyette@montreal.ca
Tél. : 514 872-8362

p. j. Rapport d'évaluation



Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

Agrandissement d'ouvertures de fosses d'arbres pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Évaluation finale du rendement

Audrey BOULANGER-MESSIER <audrey.boulanger-messier@montreal.ca>

11 mars 2022 à 09 h 25

À : Étienne Benoit <service@lepaysagiste.com>

Cc : Ariane GOYETTE <ariane.goyette@montreal.ca>

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint l'évaluation finale de rendement de votre entreprise relativement au contrat cité en objet suite à l'expiration du délai fixé pour commentaires.

Cordialement,

Audrey Boulanger-Messier

Ingénieure forestière

Division des parcs et des installations

Direction des travaux publics

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

1610, rue des Carrières, 2e étage

Montréal (Québec) H2G 1V8

Tél. cell. : 514 318-6483

audrey.boulanger-messier@montreal.caSuivez-nous : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)

2 pièces jointes

**20-18539_LETTRE_RAPPORT_EVALUATION_RENDEMENT_FINAL.pdf**

273K

**RAPPORT_FINAL_EVALUATION_DU_RENDEMENT_Le Paysagiste C.B.L. inc.pdf**

1861K



Date: 3/10/2022 3:20:35 PM

Détails de livraison ACC#: 41034 DE: VDM - ROSEMONT 1610 Rue des Carrières, 2e étage Montreal, QC H2G1V8 CANADA téléphone: 5148728362 À: Étienne Benoit, Président Le Paysagiste C.B.L.Inc 4981 Avenue Dum Montreal, QC H4E1C3 CANADA		Numéro de Confirmation #4812422 	
		Service Livraison lendemain	
		Instructions	
		Poids 0.1 Kgs	Poids Volumétrique 0.1 Kgs
		Colis 1 ENVELOPPE	Assurance NON
		Valeur Assurée \$0.00	
Véhicule AUTO/ CAR	Date de cueillette 3/10/2022	Date de livraison 3/11/2022	Livrer Avant 17:00
		Client VDM - ROSEMONT	Commandé par Pelagie Pulcherie Zang Ella
Référence Pélagie			

Signature Expéditeur: _____

[Handwritten Signature]

Numéro de livreur: _____

451 [Handwritten]

Signature Consignataire: _____

Heure: _____

8:43

Nom (en lettres moulées): _____

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Direction des travaux publics
Division des parcs et installations
1610, rue des Carrières, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 1V8

Le 10 mars 2022

Monsieur Étienne Benoit
Président
Le Paysagiste C.B.L. Inc.
4981, avenue Dunn
Montréal (Québec) H4E 1C3
service@lepaysagiste.com

**Objet : Rapport final d'évaluation
Appel d'offres n° 20-18539 -
AGRANDISSEMENT D'OUVERTURE DE FOSSES D'ARBRES DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE PLANTATION 2021 POUR L'ARRONDISSEMENT DE
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE**

Monsieur,

Suite à l'absence de réponse de votre part à l'expiration du délai l'analyse de trente (30) jours pour transmettre vos commentaires au sujet du rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant qui vous a été transmis le 25 janvier 2022 pour la fourniture de Biens et services du contrat cité en objet, nous vous informons que nous maintenons la mention de « rendement insatisfaisant ».

La note de l'évaluation est donc maintenue à 61,9% ce qui reste sous la note de passage de 70%.

Une recommandation d'inscription sur la liste de fournisseurs à rendement insatisfaisant sera transmise au Comité exécutif pour résolution.

Recevez, monsieur, nos salutations distinguées.



Ariane Goyette
Cheffe de division

Courriel : ariane.goyette@montreal.ca
Tél. : 514 872-8362

p.j. Rapport final d'évaluation

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : [1228929003]

Unité administrative responsable : [RPP Division des parcs et installations.]

Projet :

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>		x	
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Aucune contribution, compte tenu de sa nature administrative.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>Aucune contribution, compte tenu de sa nature administrative.</i>			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 		x	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 		x	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle